



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2020

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 12

#### Commerce et développement

#### Programme 10

#### Commerce et développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
Orientations générales. . . . .	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**. . . . .	11
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***. . . . .	35
Annexes	
I. Projet d'organigramme et de répartition des postes pour 2020. . . . .	54
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires . . . . .	56

\* [A/74/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.







## Avant-propos

L'année 2020 sera décisive pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le commerce international est dans une phase de transition, l'investissement productif étranger reste limité, le risque de surendettement s'accroît et le fossé numérique qui se creuse menace de laisser encore davantage à la traîne les pays les moins avancés. Plus que jamais, l'utilisation judicieuse des nouvelles technologies, le renforcement des partenariats et la consolidation du rôle de la CNUCED en tant que pôle de réflexion peuvent aider à redéfinir les stratégies nationales de développement et les futures grandes lignes de la mondialisation. Face à un environnement externe en pleine mutation, je suis personnellement déterminé à mettre à profit les atouts que possède la CNUCED en tant que chef de file de la réflexion dans le domaine du commerce et du développement pour donner un nouvel élan à nos délibérations intergouvernementales, intensifier notre collaboration avec l'ensemble des autres organismes des Nations Unies et coordonner nos efforts en vue d'aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

Dans ce nouvel environnement mondial, où se manifestent de surcroît une réaction populaire contre la mondialisation et une méfiance grandissante à l'égard des solutions multilatérales, ce sont les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui ont le plus à perdre. Aussi avons-nous vu, ces deux dernières années, la demande d'appui adressée à la CNUCED par les pays en développement augmenter considérablement. Par exemple, le Forum mondial de l'investissement que nous avons organisé à Genève en octobre 2018 a réuni un nombre record de 11 chefs d'État, plus de 60 ministres et plus de 6 000 participants à la recherche de solutions viables en matière de financement privé dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable, où ce type de financement fait le plus défaut.

La quinzième session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra en 2020, offrira aux pays en développement une occasion importante de se joindre aux partenaires de développement, à la société civile et au secteur privé pour nous demander des comptes sur l'engagement collectif que nous avons pris de réaliser les ambitions économiques du programme de développement durable.

De tous mes échanges avec les États Membres, je reste encouragé par la volonté des pays en développement et des partenaires de sortir des schémas de pensée habituels et d'œuvrer à la mise en place des partenariats judicieux et des nouvelles méthodes de travail dont nous avons besoin pour donner un nouveau souffle à la mondialisation en faveur du développement. Des « entrepreneurs numériques » africains aux défenseurs des droits des consommateurs en Amérique latine en passant par les douaniers des îles du Pacifique et les autorités fiscales d'Asie centrale, les attitudes positives, la solide éthique du travail et le dévouement que j'ai retrouvés chez les bénéficiaires des programmes de la CNUCED dans le monde entier m'ont convaincu que les pays en développement peuvent contribuer et contribueront à raviver l'esprit de solidarité internationale et à restaurer la confiance dans la coopération multilatérale au service du développement.

J'estime que le présent document présente une manière efficace d'exécuter cet important programme de travail en vue de permettre aux pays en développement de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

Le Secrétaire général de la CNUCED  
(*Signé*) Mukhisa Kituyi

## Orientations générales

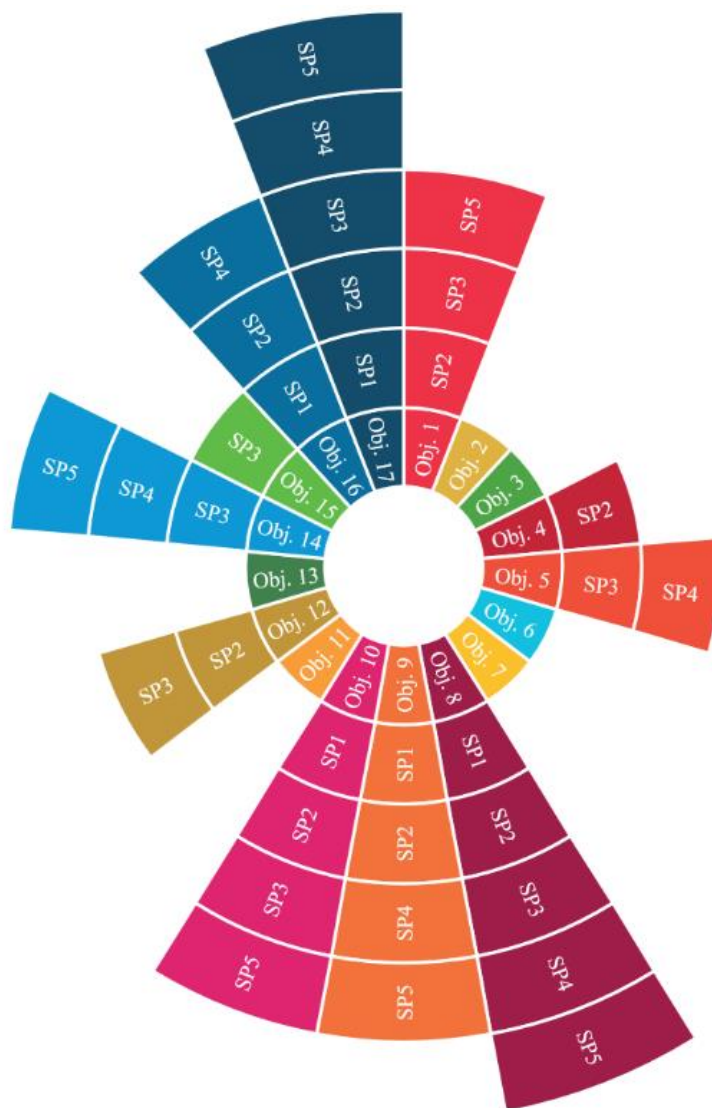
### Mandat et considérations générales

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables et inclusifs. Elle a pour vocation de promouvoir une économie mondiale inclusive en facilitant l'élaboration des politiques nationales et internationales, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Cette action a pour but d'augmenter le niveau de vie et de créer un système de coopération économique internationale plus utile et plus efficace permettant de mettre fin à la division du monde en zones pauvres et en zones riches et d'assurer la prospérité de toutes et de tous. Comme indiqué dans le Maafikiano de Nairobi, « le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, sera renforcé ». Le mandat de la CNUCED découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux sessions quadriennales de la Conférence, en particulier des principales fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 3 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée. Face à la montée du protectionnisme commercial, à la détérioration de la confiance envers les solutions multilatérales et à la dégradation, au niveau mondial, des conditions du développement, la CNUCED est appelée à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés technologique et numérique qui se creusent, à garantir une gestion macroéconomique saine et à promouvoir le financement du développement, notamment en luttant contre les flux financiers illicites. La CNUCED continuera également de fournir une assistance aux gouvernements, en vue de renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

### Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 12.2 La CNUCED se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 12.I illustre la façon dont les objectifs et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 12.1  
**Commerce et développement : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable**



12.3 Les objectifs des sous-programmes sont également liés à d'autres textes, notamment le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes, la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés au Sommet mondial sur la société de l'information, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les résultats de la vingt-quatrième session et des sessions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## Contexte actuel

- 12.4 En 2018, le protectionnisme a, de plus en plus, continué de mettre le multilatéralisme à l'épreuve. L'automatisation, les politiques d'austérité et l'exclusion liée au genre sont d'autres facteurs compromettant les perspectives de développement des pays en développement. L'activité mondiale a progressé de 3,1 % en 2018 mais a commencé à ralentir sous l'effet d'un tassement de la croissance de la production industrielle mondiale et du volume des échanges de marchandises, en particulier dans les secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires faisant l'objet d'un grand nombre d'échanges successifs, sur fond d'intensification des différends commerciaux, de risques de difficultés et d'instabilité financières et de tensions géopolitiques latentes. La croissance des échanges commerciaux (3,7 %) a été plus rapide que celle du produit intérieur brut en 2018, mais elle est restée inférieure à sa tendance de longue période et a été nettement moins forte qu'en 2017. Les tensions commerciales entre les grandes puissances économiques menaçaient de se répercuter sur nombre d'autres économies, en particulier les petites économies de marché dont les perspectives de développement dépendaient largement de la conjoncture économique externe. Les flux mondiaux d'investissement direct étranger ont également diminué de 19 % en 2018 pour s'établir à environ 1 200 milliards de dollars, revenant ainsi au faible niveau enregistré après la crise financière mondiale. En 2018, les encours mondiaux de la dette ont aussi augmenté, passant de 142 000 milliards de dollars il y a 10 ans à environ 250 000 milliards de dollars, soit trois fois la richesse mondiale, un nombre sans cesse croissant de pays en développement étant exposés à des difficultés financières.
- 12.5 Face à conjoncture externe peu favorable, les pays en développement ont davantage sollicité l'appui de la CNUCED en 2018 dans plusieurs domaines essentiels, notamment le commerce numérique, l'intégration commerciale, l'investissement et la dette. Ces demandes croissantes ont notamment été mises en évidence par le niveau de participation à une série de grandes manifestations organisées en 2018, ainsi que par les débats tenus à ces occasions, à savoir la troisième édition de la semaine du commerce électronique de la CNUCED, qui a été tenue à Genève en avril 2018 et qui a réuni un nombre record de participants, témoignant ainsi de l'intérêt accordé à l'économie numérique en tant que nouveau facteur de croissance pour les pays en développement ; la première édition de la Semaine régionale du commerce électronique en Afrique, organisée à Nairobi en décembre, en partenariat avec l'Union africaine et l'Union européenne ; le Forum mondial de l'investissement de 2018, qui a eu lieu à Genève en octobre et a accueilli un nombre record de participants ; la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement de la CNUCED, qui a également été organisée en 2018 à Genève, et qui avait pour thème la dette et sa soutenabilité, ainsi que des questions systémiques s'y rapportant. En outre, la signature, en mars 2018, de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a également marqué un pas en avant vers la réalisation d'une intégration économique régionale porteuse de changement. La Zone devrait servir de cadre à un accord commercial à l'échelle du continent, susceptible d'accroître les échanges commerciaux intra-africains et d'être le moteur de la transformation structurelle de l'Afrique. Les pays africains ont reçu, dans le cadre de la négociation de cet accord, un soutien actif de la part des organismes des Nations Unies, en particulier la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 12.6 Dans un monde interdépendant où l'obtention de résultats durables qui profitent à tous passe par une action collective et multilatérale, la CNUCED a un rôle essentiel à jouer au sein du système des Nations Unies pour créer le consensus autour d'une mondialisation davantage axée sur le développement et promouvoir la création d'un environnement économique mondial plus prospère, plus inclusif et plus durable. En s'efforçant de mettre le développement au cœur de la mondialisation, la CNUCED contribuera à l'exécution du programme mondial de développement, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, le cas

échéant, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et aidera les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, à améliorer le bien-être des populations, et à tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation tout en relevant les défis qu'elle pose. En outre, de nombreux problèmes de développement étant étroitement liés, la CNUCED s'efforcera d'y répondre efficacement en procédant à un examen intégré des questions touchant le commerce, les finances, l'investissement, la technologie et le développement durable afin de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. La CNUCED tiendra dûment compte de questions intersectorielles telles que la bonne gouvernance à tous les niveaux, la liberté, la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, y compris du droit au développement, l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, les jeunes et, de manière générale, l'engagement en faveur de sociétés justes et démocratiques, autant de domaines essentiels pour parvenir à la croissance et au développement durables et équitables dans tous les pays.

- 12.7 Les pays en développement s'appuient sur la CNUCED pour encourager le multilatéralisme en matière de commerce et de développement, renforcer leurs capacités de production, promouvoir la transformation structurelle et mobiliser des ressources financières en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. À cette fin, la CNUCED entend adopter une stratégie globale et interdivisions d'appui à ses bénéficiaires, en faisant fond sur les compétences spécialisées qu'elle exerce dans le cadre de tous ses sous-programmes, dans les domaines des capacités de production, du fossé technologique et numérique, des questions macroéconomiques, du financement du développement et des flux financiers illicites. Dans l'exécution de cette stratégie, elle s'emploiera en priorité à aider les pays en développement et les partenaires à sortir des schémas de pensée habituels et à promouvoir les partenariats judicieux et les nouvelles méthodes de travail nécessaires pour relancer la mondialisation au service du développement. De même, elle s'efforcera d'innover et de maximiser ses ressources, notamment en étudiant les liens qui existent entre le commerce, la technologie et l'investissement, au lieu d'aborder ces questions séparément. En sortant des schémas de pensée habituels, elle entend également continuer d'associer les jeunes à l'action qu'elle mène dans ses principaux domaines d'intervention. Par leur participation, les jeunes apportent une nouvelle perspective aux travaux de la CNUCED, qui leur offre en retour des possibilités de se former et de constituer des réseaux en vue de bâtir leur avenir.
- 12.8 En prévision de la fin du cycle quadriennal en 2020, le secrétariat de la CNUCED mettra l'accent sur les parties du mandat dont l'exécution n'est pas en voie d'être achevée durant le présent cycle, ainsi qu'il ressort des débats tenus dans le cadre de l'examen à mi-parcours, qui a eu lieu en octobre 2018. Il s'emploiera en particulier à garantir l'exécution de ceux des mandats confirmés dans le Maafikiano de Nairobi pour lesquels les ressources prévues étaient insuffisantes. La quinzième session quadriennale de la Conférence, qui se tiendra en 2020, offrira aux États membres une occasion importante de se réunir pour discuter des faits nouveaux et des tendances à long terme relevés dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que de questions interdépendantes touchant à la finance, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, et faire le point des résultats obtenus et des difficultés rencontrées durant les quatre premières années de mise en œuvre du Programme 2030. En particulier, le secrétariat de la CNUCED tiendra compte des mandats découlant de la quinzième session de la Conférence dans son programme de travail pour 2020 et au-delà. L'exécution du Programme d'action d'Istanbul étant presque arrivée à terme, même si les conditions extérieures continuent de retarder le doublement escompté des exportations des pays les moins avancés, la communauté internationale s'accorde à dire que la dynamique en faveur de la réalisation, et même du dépassement, de cet objectif est bien enclenchée. D'ici à la fin 2020, en l'espace de quatre années seulement depuis que l'initiative eTrade for All a été proposée pour la première fois à la quatorzième session de la Conférence, presque tous les pays les moins avancés, ainsi qu'un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, auront évalué leur état de préparation au commerce électronique. Cette initiative et l'action menée dans le domaine de l'économie numérique en général témoignent de la nouvelle stratégie intersectorielle et interdivisions actuellement mise à l'essai, notamment dans le cadre de l'effort conjoint déployé par les Divisions lors de la Semaine du commerce électronique en Afrique, tenue à Nairobi en 2018, ou des plans en

faveur de la coorganisation, par ces dernières, de la réunion de 2019 du Groupe intergouvernemental d'experts en commerce électronique et économie numérique. D'une manière plus générale, la CNUCED a également créé des mécanismes visant à coordonner ses travaux statistiques et à en assurer conjointement la qualité.

- 12.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Des informations économiques et financières à jour et précises sont toujours disponibles à l'échelle des pays et des régions et la coopération avec les entités concernées pour la production de statistiques se poursuit ;
  - b) Des ressources extrabudgétaires sont toujours disponibles pour financer les programmes de coopération technique, la volonté politique de parvenir à un consensus perdure dans les réunions intergouvernementales et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités leur permettant d'adopter et d'appliquer les politiques et les stratégies.
- 12.10 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans l'ensemble de son programme de travail, elle s'efforcera d'étudier le lien qui existe entre la question du genre, d'une part, et celle de la technologie et de l'innovation, d'autre part, en tant que facteur déterminant pour l'autonomisation des femmes. La prise en compte de la problématique femmes-hommes est considérée comme une question interdisciplinaire qui revêt un intérêt pour l'ensemble des sous-programmes de la CNUCED conformément aux mandats de cette dernière et aux directives internes du Secrétariat. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 3, le résultat escompté pour 2020 comporte des produits devant provenir du pilier Recherche et analyse et du pilier Coopération technique, l'objectif étant d'aider les femmes qui pratiquent le commerce transfrontière à formaliser, à développer et à diversifier leurs entreprises. Des mesures sont prises dans le cadre de tous les sous-programmes et par l'intermédiaire d'une équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques internes pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques ventilées par sexe.
- 12.11 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CNUCED continuera de promouvoir la poursuite de l'application des déclarations ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CNUCED a conclu des accords avec un ensemble d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales internationales afin d'améliorer les stratégies communes et de renforcer les synergies dans divers domaines d'activité. L'un des principaux objectifs de la coopération avec d'autres entités est d'allier les compétences spécialisées de la CNUCED au rayonnement et à la présence des entités partenaires en vue de maximiser l'effet de l'appui fourni aux bénéficiaires. La CNUCED a également mis en place des mécanismes destinés à renforcer ses partenariats avec le secteur privé, notamment en définissant des directives relatives au devoir de précaution. En particulier, en cette période difficile pour le multilatéralisme et dans une conjoncture économique externe défavorable, le Forum mondial de l'investissement de 2018 a réuni plus de 6 000 acteurs et actrices de l'investissement et du développement venus de 186 pays, notamment 11 chefs d'État, ainsi que plus de 60 ministres et 70 parlementaires, dans le but de nouer avec le secteur privé des partenariats plus étroits en faveur de l'investissement dans le développement durable. À ce jour, la CNUCED a également collaboré avec plus de 100 entités du secteur privé.
- 12.12 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, la CNUCED contribue, dans le cadre de sa participation au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et à ses comités, aux initiatives de réforme en cours et à l'action menée à l'échelle du système pour redéfinir la collaboration. Cette contribution permet notamment au système des Nations Unies pour le développement de relever plus efficacement les défis inhérents à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CNUCED joue en particulier un rôle de file dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Elle copréside le Groupe chargé du suivi des résultats du financement stratégique, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, où elle s'emploie à faire en



sorte que les compétences spécialisées dans le domaine du financement de la réalisation des objectifs de développement durable soient mieux exploitées dans le cadre des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelle nationale et jouent un plus grand rôle dans la prochaine génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, conformément à la stratégie de financement arrêtée par le Secrétaire général. Elle continue de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer « l'unité » des activités opérationnelles au niveau des pays, en collaboration avec 14 autres entités. L'exécution conjointe et transparente des programmes, la rationalisation de la présence dans les pays et la coordination de la planification par pays et des mécanismes de financement sont autant d'aspects de la réforme du développement qui visent à adapter au mieux les travaux des organismes aux besoins des bénéficiaires. La CNUCED s'efforce également de maximiser l'incidence de ses compétences spécialisées en coopérant avec des organismes ayant une présence plus affirmée sur le terrain et disposant de plus ressources. Comptant parmi les cinq principales parties prenantes institutionnelles au suivi du financement du développement, la CNUCED joue un rôle de premier plan dans les activités de suivi du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, en prenant part aux délibérations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et en participant aux travaux du Groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies. Par ailleurs, elle contribue aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui prête son appui au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

### **Activités d'évaluation**

- 12.13 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Évaluation du BSCI : examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation de la CNUCED par le Comité du programme et de la coordination ;
  - b) Évaluation réalisée à la demande du Conseil du commerce et du développement : évaluation du Sous-programme 5 « Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux » ;
  - c) Auto-évaluations menées par le Directeur de programme ou le Groupe d'évaluation de la CNUCED :
    - i) renforcement des capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire au niveau régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ;
    - ii) effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes : renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement ;
    - iii) renforcement de la capacité des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de mieux intégrer le secteur des ressources minérales au développement économique ;
    - iv) appui aux décideurs des pays en développement aux fins de la formulation de politiques nationales en matière d'entreprenariat par la mise en œuvre de cadres directeurs pour l'entreprenariat ;
    - v) renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays en développement et les responsables de la promotion des investissements dans les secteurs prioritaires pour attirer les investissements qui favorisent un développement durable et inclusif.
- 12.14 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées au paragraphe 12.13 a) au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020 dans le cadre de l'approche globale

des activités de recherche et d'analyse, notamment en recatégorisant les produits et en améliorant la diffusion et le suivi des résultats. Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées au paragraphe 12.13 b) pour le sous-programme 5 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020 et, en conséquence, les activités de recherche consacrées à la mesure des capacités de production, à l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, aux règles d'origine et aux indications géographiques, ainsi qu'à des questions thématiques présentant un intérêt pour les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, ont été intensifiées.

- 12.15 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) Évaluation à mi-parcours du Programme conjoint UE-CNUCED pour l'Angola (Train for Trade II) ;
  - b) Auto-évaluations de deux projets relatifs au Système douanier automatisé et d'un projet relatif à la version 6 du Système de gestion et d'analyse de la dette mise en œuvre aux Philippines.
- 12.16 Il convient de noter que, comme l'a décidé le Conseil du commerce et du développement, aucune évaluation externe approfondie ne sera menée en 2020, car c'est durant cette année que se tiendra la quinzième session quadriennale de la Conférence.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

### Programme de travail



### Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

#### 1. Objectif

- 12.17 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer, aux niveaux mondial, régional et national, les politiques, règles et stratégies économiques en vue de promouvoir la croissance durable des pays en développement, ainsi que leur développement économique inclusif et durable.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 12.18 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâter une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

#### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

---

#### Dans le Rapport sur le commerce et le développement 2018, les pays en développement ont été encouragés à entamer l'élaboration de leurs politiques relatives au secteur numérique

Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le besoin de s'adapter aux multiples défis qu'il renferme s'est fait sentir. C'est dans ce contexte plus large que les objectifs de développement durable et les cibles et indicateurs qui leur sont associés ont été placés au centre des débats. Il restait cependant à établir un texte explicatif, contenant un exposé des liens existant entre d'une part les objectifs et, d'autre part, les mesures de politique générale, les réformes institutionnelles et la mobilisation de ressources. Consciente de cette nécessité, la CNUCED a commencé à élaborer un tel exposé autour de l'idée d'une « nouvelle donne mondiale », qui constituerait un cadre permettant de s'attaquer aux problèmes multidimensionnels que sont les inégalités, l'exclusion, l'instabilité et la fragilité de l'économie mondiale. Ces problèmes doivent être considérés, non pas comme des conséquences inévitables du progrès technologique ou de l'expansion des forces du marché mondial, mais comme le résultat de décisions ou de l'inaction des pouvoirs publics, ainsi que de la déréglementation et de l'affaiblissement des institutions représentatives.



Caractère mondial de l'économie numérique  
Source : CNUCED

En 2018, dans le Rapport sur le commerce et le développement 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange, la CNUCED a élargi le champ de cet exposé à la recherche de solutions aux problèmes liés au système commercial international, à l'émergence de l'économie numérique et à la difficulté d'établir un lien entre les infrastructures et la transformation structurelle. Elle y proposait des mesures concrètes qui permettraient aux pays en développement de régler ces problèmes et notamment des moyens novateurs de régler la question des relations de pouvoir asymétriques qu'ils avaient avec les grandes entreprises numériques, en renforçant la réglementation relative aux pratiques anticoncurrentielles et en réglementant les plateformes numériques comme des services publics. L'importance de disposer d'une marge de manœuvre décisionnelle pour bâtir l'économie numérique dans les pays en développement et d'élaborer des politiques nationales de réglementation du secteur numérique a été soulignée. Les conclusions du rapport ont été largement diffusées dans les médias, notamment dans des journaux tels que le *Financial Times*, *Le Monde* et *El País*.

#### *Des résultats concrets*

Dans la pratique, les activités menées ont contribué à améliorer la prise de décisions en permettant aux décideurs d'avoir une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des choix politiques favorables au développement inclusif et durable. En témoignent les changements concrets de politique intervenus dans certains pays. Par exemple, l'Afrique du Sud a commencé à élaborer sa politique relative à l'industrie numérique, et l'Inde a publié la première ébauche de sa politique nationale en matière de commerce électronique. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
- 12.19 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une meilleure compréhension des effets réciproques des stratégies de financement du développement nationales et internationales efficaces, de la soutenabilité de la dette et des choix politiques en vue de trouver une solution durable aux obstacles au développement et aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 45 institutions dans 39 pays ont recouru aux services de renforcement des capacités du Programme SYGADE en 2018.

## **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Une méthode pour mesurer les flux financiers illicites : améliorer les perspectives de développement durable**

En 2018, la CNUCED a commencé à analyser de façon plus systématique le problème de l'estimation des flux financiers illicites dans le cadre du projet lancé à cette fin en Afrique subsaharienne. Dans nombre de pays, ces flux grèvent lourdement des ressources rares qu'il serait indispensable d'affecter au développement. Ils détournent ainsi des ressources qui pourraient être consacrées aux dépenses sociales et aux investissements productifs, et constituent de ce fait une menace directe pour le développement durable et inclusif. Ils risquent également de fragiliser la légitimité des pouvoirs et des institutions et de déprimer l'activité économique globale. Ces risques sont pris en considération dans le Programme 2030, la réduction des flux financiers illicites étant expressément mentionnée dans la cible 16.4 de l'objectif de développement durable n° 16.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

La difficulté tenait au fait que l'on savait peu de choses quant à l'intensité des flux financiers illicites et aux filières qu'ils empruntent. Si des estimations avaient été formulées dans certaines publications, aucune définition ou méthode d'évaluation de ces flux n'avaient été établies. Cette situation posait un problème du point de vue de l'élaboration des politiques, car sans ces informations, les décideurs des pays en développement ne pouvaient connaître l'intensité des flux financiers illicites, leurs origines et leurs filières, ni réunir des éléments leur permettant de mettre sur pied des politiques ciblées et efficaces pour y faire face.

En réponse, la CNUCED prévoit de concevoir en 2020 une méthode d'estimation des flux financiers illicites dans le cadre du sous-programme. En tant que coresponsable de l'indicateur de l'objectif de développement durable 16.4.1, la CNUCED s'emploie, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la

Commission économique pour l'Afrique, à définir, évaluer et diffuser des statistiques sur les flux financiers illicites dans le contexte des économies en développement africaines, qui sont parmi les plus touchées par cet obstacle au développement. D'ici à 2020, grâce à une série de directives d'application, à des activités pilotes et à une assistance technique, la CNUCED aura permis à plusieurs pays africains participants de renforcer leur capacité d'estimation des flux financiers illicites.

*Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la capacité d'estimer plus précisément les flux financiers illicites dans les pays participants. Les enseignements à retenir serviront de base au suivi national des flux financiers illicites, notamment grâce à l'indicateur de l'objectif de développement durable 16.4.1, et orienteront les mesures prises par les pays touchés pour endiguer ces flux. Concrètement, si le résultat est atteint, une nouvelle méthode s'appliquera aux statistiques de balance des paiements officielles (à savoir le relevé de toutes les transactions économiques entre les résidents du pays et le reste du monde au cours d'une période donnée) des neuf pays africains participants, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence de méthode et de données fiables sur les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements.	Disponibilité d'une méthode pour estimer les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements.	Application de la nouvelle méthode aux statistiques de balance des paiements de neuf pays africains participants.

- 12.20 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUCED dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

**5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- 12.21 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	9	10	11
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	18	32	43

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	19	19
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	126	128	126	126
Publications (nombre de publications)	9	8	10	11
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	13	13
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## **6. Principaux écarts et variations concernant les produits**

### **Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 12.22 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par le fait que la CNUCED a présenté un rapport de moins sur la coopération Sud-Sud à l'Assemblée générale, étant donné qu'elle avait élaboré un document en vue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
- 12.23 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient à une diminution du nombre de réunions annuelles et directives du Conseil du commerce et du développement, du fait de la restructuration de cet organe, qui a entraîné une réduction du nombre de réunions organisées au titre du sous-programme.
- 12.24 Pour ce qui est des publications, l'écart est dû au report de la parution de l'Observateur des objectifs de développement durable de la CNUCED, en raison des difficultés rencontrées pour déterminer la nature de ce nouveau document. Il s'agissait de le présenter non pas comme une évaluation officielle par l'ONU des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable, mais comme une publication qui mettrait l'accent sur certains domaines méritant une attention particulière de la part des décideurs et de la communauté internationale.

### **Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 12.25 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique par l'élaboration d'un rapport supplémentaire et de documents d'information au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.26 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement à la hausse du nombre de réunions prévues, y compris de réunions préparatoires, au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.27 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique par la parution d'un nouveau document de la série intitulée *Development and Globalization: Facts and Figures*, en accompagnement de la session quadriennale de la Conférence.



## Sous-programme 2 investissement et entreprises

### 1. Objectif

- 12.28 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de renforcer l'investissement et le développement des entreprises en vue de créer des emplois, d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de parvenir à la croissance et au développement durables et inclusifs.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 12.29 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). L'investissement est une question transversale pour tous les objectifs de développement durable.

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Des États Membres mieux parés pour faire face aux nouveaux défis en matière d'investissement et de développement

En 2018, la CNUCED a aidé les États Membres à affronter les problèmes qui se posent en matière d'investissement international à l'heure de la mondialisation et de l'industrialisation. L'investissement peut en effet jouer un rôle clef pour les pays qui se lancent dans la nouvelle révolution industrielle et en tirent profit. Cette révolution entraîne également des difficultés sans précédent pour l'élaboration des politiques d'investissement. Les auteurs des travaux de recherche publiés dans le Rapport sur l'investissement dans le monde 2018 ont examiné les problèmes que rencontrent les pays qui cherchent à adapter leurs politiques d'investissement à la nouvelle révolution industrielle et proposé à cet égard des possibilités d'action, notamment la réorientation des



Forum mondial de l'investissement 2018. Source : CNUCED

mesures d'incitation, la fourniture de nouveaux outils de promotion et de facilitation de l'investissement, ainsi que l'élaboration de mécanismes intelligents d'admission des investissements étrangers, pour faire en sorte que la politique industrielle et la politique d'investissement favorisent l'une et l'autre le développement durable.

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis d'améliorer la capacité des États Membres de relever les défis posés par l'actuel contexte de mondialisation et d'industrialisation. Elles ont également éclairé les débats au plus haut niveau d'élaboration des politiques lors du Forum mondial de l'investissement de 2018. Sur plus de 70 séances, cette manifestation a réuni un nombre et un éventail de participants sans précédent. Il s'agit donc d'une plateforme efficace pour mobiliser toutes les parties prenantes de l'investissement sur le plan international afin de canaliser les ressources financières mondiales vers les secteurs liés aux objectifs de développement durable et de garantir leur incidence sur le développement. Comme en témoigne le document final du Forum, tous les acteurs du financement au profit du développement ont pris des engagements concrets pour encourager l'investissement et les activités entrepreneuriales en faveur du développement durable. Par exemple, lors de cette manifestation, il a été décidé d'organiser à Genève une table ronde des ambassadeurs sur l'investissement au service des objectifs de développement durable.

La déclaration finale du Forum mondial de l'investissement de 2018 est le résultat des activités menées. Plus de 130 États Membres recourent déjà aux cadres d'action de la CNUCED relatifs aux investissements et aux entreprises pour moderniser leurs stratégies nationales et internationales d'investissement et de développement des entreprises, de manière qu'elles tiennent compte des objectifs de développement durable. Une enquête menée après la tenue du Forum a confirmé la valeur de ces travaux, illustrant ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif du programme : sur près de 1 000 personnes interrogées à l'issue de la manifestation, plus de 88 % ont déclaré que le Forum avait apporté une contribution précieuse au Programme 2030, notamment en offrant aux pays des solutions pour concevoir et appliquer des stratégies et des politiques visant à attirer des investissements et en tirant parti, en suggérant des solutions aux problèmes prioritaires de la politique d'investissement et en proposant des moyens de mobiliser des ressources financières au service des objectifs de développement durable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 12.30 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de concevoir et d'appliquer des stratégies et politiques visant à attirer et à mettre à profit l'investissement en faveur du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 32 pays ont amélioré leurs résultats liés à l'investissement grâce à l'aide reçue de la CNUCED (comme en témoigne l'augmentation, en moyenne, des apports d'investissement direct étranger entre les périodes 2008-2012 et 2013-2017). Certains des pays bénéficiaires de l'aide ont enregistré une intensification notable de ces flux. Les apports d'investissements directs ont par exemple augmenté de plus de 100 % au Burkina Faso, au Congo et en Éthiopie, d'environ 90 % au Bangladesh et de 55 % au Mozambique. Ils ont aussi fortement augmenté dans les pays pour lesquels la CNUCED a établi un rapport sur l'exécution des recommandations faites à l'occasion de l'examen de la politique d'investissement. Tel était le cas du Ghana, du Rwanda et de la Zambie, où les apports d'investissement direct étranger ont enregistré en moyenne une augmentation de 206 %.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Environnement favorable et porteur pour investir au service des objectifs de développement durable**

En 2018, selon les conclusions du Forum mondial de l'investissement, les constatations de la neuvième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et les observations issues des travaux sur le terrain, les pays dont les besoins d'investissement étaient considérables ne disposaient souvent pas de la capacité institutionnelle nécessaire pour catalyser les investissements en faveur du développement durable et des secteurs liés aux objectifs de développement durable.



*Une réponse adaptée à la situation*

Il fallait diffuser efficacement les pratiques exemplaires de promotion de l'investissement au service des objectifs de développement durable, favoriser le renforcement des capacités institutionnelles et l'adoption d'outils pertinents pour promouvoir et faciliter l'investissement, et créer un climat opportun.

En réponse, en 2020, la CNUCED aidera les pays à créer un environnement favorable et propice à l'investissement, en s'appuyant sur son plan d'action pour l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, ainsi que sur l'assistance fournie ultérieurement aux États Membres. Plus précisément, les activités comprendront des travaux consultatifs visant à dégager un consensus, une assistance technique et le développement technique des six cadres d'action de la CNUCED sur les investissements et les entreprises au service du développement et, en particulier, du plan d'action pour l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un changement dans l'élaboration des politiques d'investissement au bénéfice du développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, 80 % des bénéficiaires de l'assistance de la CNUCED déclareront qu'ils appliquent avec succès les recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs du développement durable. En effet, des outils et des stratégies clefs de promotion des investissements et des entreprises seront largement adoptés, de nouveaux partenariats seront conclus, et les aides et garanties seront réorientées à l'appui des investissements liés aux objectifs de développement durable, en même temps que les capacités institutionnelles seront portées à leur niveau requis pour assurer une mise en œuvre efficace. Plus précisément, des initiatives gouvernementales seront élaborées en faveur des objectifs de développement durable et des cibles connexes, notamment par la mise en place de partenariats entre les organismes de promotion des investissements extérieurs dans les pays d'origine et les organismes de promotion des investissements dans les pays bénéficiaires, ainsi que l'établissement de modèles de profils et de filières relatifs aux objectifs. Les critères d'évaluation seront l'adoption et l'exploitation réussie des six cadres d'action de la CNUCED et l'application des recommandations de la CNUCED par 80 % des bénéficiaires.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Les pays signalent que les décideurs et les professionnels du domaine concerné ont une connaissance, une compréhension et une capacité de mise en œuvre lacunaires des politiques d'investissement et des instruments destinés à attirer des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable.	Les bénéficiaires commencent à utiliser des cadres et des outils pour attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable.	80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable.

- 12.31 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUCED dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 12.32 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.2

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	8	7	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	40	44	28	68
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	52	52	50	52
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	107	107	107	107
Publications (nombre de publications)	25	25	24	25
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	9	9
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 12.33 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart est dû à la tenue du Forum mondial de l'investissement, qui a entraîné une augmentation du nombre de réunions ministérielles spécialisées et de réunions de haut niveau dans le domaine de la promotion et de la facilitation de l'investissement, ainsi que dans celui de l'investissement responsable, conformément aux paragraphes pertinents du Maafikiano de Nairobi, aux termes desquels la CNUCED est engagée à développer ses activités de promotion et de facilitation de l'investissement et de l'entrepreneuriat au service du développement.

**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 12.34 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est principalement due à la publication du rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable, ainsi que du rapport et des documents d'information de la quinzième session quadriennale de la CNUCED.
- 12.35 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par la tenue de réunions supplémentaires au titre de la septième édition biennale du Forum mondial de l'investissement et de la quinzième session quadriennale de la CNUCED.



### Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

#### 1. Objectif

- 12.36 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable pour tous les États membres.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 12.37 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

#### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

##### **Nocivité des subventions à la pêche : en plus de nuire aux océans, elles compromettent notre sécurité sur terre**

En 2018, la CNUCED a continué de diriger la coalition de l'ONU pour la suppression des subventions néfastes accordées à la pêche et a avancé des propositions concrètes pour favoriser la conclusion d'un accord sur ces subventions dans le cadre de l'OMC, notamment par l'intermédiaire des conclusions du Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce, organisé sous l'égide de la CNUCED. La surexploitation des stocks halieutiques est un problème mondial. Les subventions néfastes accordées au secteur de la pêche favorisent directement la surpêche et la surcapacité. Aujourd'hui, près de 33,1 % des stocks halieutiques évalués sont surexploités ou épuisés. Il s'agit non seulement d'une menace pour l'écosystème marin dans son ensemble, mais aussi pour le bien-être et la vie sur terre. Le poisson est essentiel pour la sécurité alimentaire, car il représente 40 % de la ration protéique de la population mondiale. La durabilité des pêcheries est quant à elle indispensable à la subsistance de milliards de personnes dans les zones côtières du monde entier, en particulier dans les pays en développement, où vivent 97 % des communautés de pêcheurs.



Navire de pêche. Source : Fotolia

La CNUCED, en coopération avec les États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le Commonwealth, la Commission économique pour l’Europe, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’Institut international de l’océan et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), a organisé le deuxième Forum sur les océans consacré aux aspects de l’objectif de développement durable n° 14 liés au commerce, qui a réuni plus d’une centaine d’États Membres. Le Forum est le seul processus ouvert de l’ONU où toutes les parties prenantes peuvent s’exprimer sur les problématiques abordées. Les États Membres peuvent y débattre de questions ou présenter des positions qu’ils ne peuvent pas défendre dans le cadre des négociations de l’OMC sur les subventions à la pêche. Le Forum ouvre également les débats à d’autres acteurs concernés, tels que le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Le Forum a présenté un rapport directif dans lequel il a recommandé aux États Membres et aux autres parties concernées de prendre des mesures, et notamment : a) d’agir rapidement pour lutter contre les subventions néfastes accordées à la pêche ; b) de passer outre la distinction entre pays développés et pays en développement, et d’envisager la question des subventions à la pêche à l’aune d’une responsabilité et d’une action communes ; c) de recueillir d’urgence des données sur la structure, la nature et le niveau des subventions dans les pays développés comme dans les pays en développement ; d) de prévoir un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, ainsi que les pays dont la capacité de capture est faible, et d’en faire un aspect essentiel de toute issue des négociations sur les subventions à la pêche au sein de l’OMC ; e) d’associer et de toujours faire participer des organismes tels que la CNUCED, la FAO et le PNUE, ainsi que des organes consultatifs scientifiques qui fournissent une expertise technique dans le cadre des négociations, ce qui est indispensable pour le suivi des résultats et l’application de tout accord éventuel.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de progresser vers une suppression des subventions néfastes accordées à la pêche, conformément à l’objectif de développement durable 14.6, de dégager un consensus et de favoriser l’application de la décision ministérielle sur les subventions à la pêche arrêtée par les membres de l’OMC en 2017, dans laquelle ces derniers ont affirmé leur volonté de « continuer à participer de manière constructive aux négociations sur les subventions à la pêche, en vue d’adopter, pour la Conférence ministérielle de 2019, un accord sur des disciplines globales et effectives ».

Dans la pratique, les recommandations ont été incluses dans un document de travail unique, consolidé et collectif de l’OMC sur les subventions à la pêche, qui pourrait servir de fondement au premier accord universel sur les subventions à la pêche entre les États Membres, qui doit être conclu avant 2020.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

- 
- 12.38 L’un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, de concevoir et d’appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de bénéficier davantage des possibilités offertes par le commerce international (voir le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l’atteste le fait que 70 % des partenaires participant aux activités nationales ont confirmé être mieux à même de déterminer les entraves commerciales et les obstacles liés à l’offre touchant particulièrement les femmes et d’y remédier.

## **4. Coup de projecteur sur l’un des résultats escomptés pour 2020**

---

### **Libérer le potentiel des femmes dans le domaine du commerce transfrontière informel**

En 2018, la CNUCED a interrogé près de 200 femmes qui gagnaient un revenu de subsistance grâce au commerce transfrontière informel au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Selon les estimations, les femmes représentent environ 70 à 80 % des personnes qui se livrent à un commerce transfrontière informel en Afrique subsaharienne. Sur cette base, la CNUCED a élaboré un rapport dans lequel elle a analysé le problème et proposé des recommandations.

*Une réponse adaptée à la situation*

Il s'agissait d'aider les États membres à s'attaquer à un problème souvent négligé, qui a de graves répercussions sur le bien-être des femmes et de leur famille. La prédominance des femmes dans le commerce transfrontière est souvent le résultat de contraintes de temps et de mobilité, mais aussi d'un accès réduit aux ressources productives et financières. La complexité des règles commerciales, la lenteur des opérations de dédouanement et la faiblesse de la gouvernance aux frontières contribuent à faire du commerce informel l'une des rares options dont disposent les femmes. Toutefois, cette activité les expose à divers risques, notamment la confiscation de marchandises, le harcèlement sexuel et les violences. Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles prenaient de tels risques, les femmes répondaient le plus souvent que leurs enfants devaient aller à l'école et qu'elles avaient besoin d'un revenu pour payer les frais de scolarité. La CNUCED a constaté que les commerçantes avaient une connaissance limitée des règles douanières et des régimes commerciaux. « Nous ne savons pas à qui ni même à quel bureau nous adresser lorsque nous arrivons à la frontière », a déclaré une commerçante de Chipata, à la frontière entre la Zambie et le Malawi. De même, elles ne disposaient que de possibilités limitées de développer leurs compétences entrepreneuriales. « Formez-nous sur notre commerce.... aidez-nous à en savoir plus sur ce que nous devons faire pour améliorer nos activités », a déclaré une autre commerçante de Mchinji, au centre du Malawi, près de la Zambie.

En réponse, à compter de 2019 et en 2020, la CNUCED organisera, à six postes frontière, un programme de formation pilote de six jours à l'intention des commerçantes du secteur informel au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. La formation abordera les dispositions réglementaires ainsi que les droits et obligations des commerçantes, tout en aidant les participantes à renforcer leurs compétences entrepreneuriales. Elle sera animée par des formateurs diplômés et comprendra des activités pratiques et concrètes fondées sur une méthode existante et sur un guide élaboré par la CNUCED à l'intention des commerçantes. Elle permettra également des échanges entre les commerçantes, les associations de commerce transfrontière et les autorités frontalières.

*Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre à davantage de femmes actives dans le secteur du commerce transfrontière informel d'avoir accès aux filières commerciales formelles, d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour gérer des entreprises prospères et de s'assurer un revenu supérieur au minimum vital.

Concrètement, si le résultat est atteint, l'enquête de suivi qui sera menée à l'issue des ateliers montrera que, sur la centaine de femmes formées, plus de la moitié se seront efforcées d'intégrer les filières commerciales formelles et auront confirmé qu'elles comprennent mieux comment développer ou diversifier leur activité. Le programme de formation pilote mené dans six zones frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit dans d'autres régions similaires, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Les commerçantes du secteur informel ne sont pas au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et ne disposent d'aucune compétence entrepreneuriale de base.	Les commerçantes sont plus au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et connaissent mieux les compétences entrepreneuriales de base. Le personnel des douanes qui a assisté à la formation sur les règles et procédures commerciales en a également tiré parti.	Plus de la moitié des femmes formées s'efforcent d'intégrer les filières commerciales formelles et comprennent comment développer ou diversifier leur activité. Le programme de formation pilote mené dans six zones frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit à d'autres postes frontière et éventuellement dans une autre région, sur la base de résultats positifs obtenus.

- 12.39 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUCED dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 12.40 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.3

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	18	22	22
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	40	32	42	64
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	18	18	15	21
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	199	226	46	124
Publications (nombre de publications)	27	13	36	31
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	14	18	19
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 12.41 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par une diminution du nombre de réunions au titre des sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et des réunions d'experts connexes, sachant que le Conseil du commerce et du développement a décidé tardivement de la date et du thème des réunions de la Commission, ce qui a empêché leur tenue en 2018.
- 12.42 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique principalement par une augmentation du nombre de séances de formation au renforcement des

capacités, étant donné que deux séances sur le commerce et le genre prévues pour 2019 se sont tenues en 2018.

- 12.43 Pour ce qui est des publications, l'écart tient principalement à une diminution du nombre de documents publiés sur le commerce, le multilatéralisme et les objectifs de développement durable, ainsi que sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international, étant donné que la plupart des produits du cycle 2018-2019 étaient attendus pour la deuxième année de l'exercice.

**Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019**

- 12.44 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par une augmentation du nombre de réunions prévues au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.45 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et stages de formation, la variation est essentiellement due à la tenue de séminaires destinés aux décideurs et de séances de formation au renforcement des capacités, sachant que la plupart des ateliers et séances prévus pour l'exercice 2018-2019 ont eu lieu en 2018, réduisant ainsi le nombre de produits prévus pour 2019.
- 12.46 Pour ce qui est des publications, la variation s'explique principalement par la diminution du nombre de publications commerciales et sectorielles et par la parution de documents sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée, étant donné que six des publications paraissent tous les deux ans et seront diffusées en 2019.





## Sous-programme 4 Technologie et logistique

### 1. Objectif

- 12.47 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de mettre l'innovation et la technologie, notamment le commerce électronique et l'économie numérique, la logistique commerciale et le renforcement des capacités, au service d'un commerce et d'un développement durables qui profitent à tout le monde dans les pays en développement.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 12.48 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Modernisation des douanes en Afghanistan

En 2018, alors que le pays se remettait progressivement d'années de conflits, le Gouvernement afghan a décidé d'entreprendre une ambitieuse reconstruction, ainsi qu'une modernisation de l'administration. La modernisation de l'administration douanière restait une des premières priorités du Gouvernement car il était devenu manifeste qu'il fallait plus de transparence et d'efficacité dans l'application des formalités de douane afin d'améliorer la compétitivité du pays et la transparence et de stimuler l'économie nationale. Le lancement d'une stratégie nationale de développement demandait également des niveaux plus élevés et plus prévisibles de recettes fiscales intérieures, ce qui supposait des mécanismes transparents et efficaces de recouvrement des recettes douanières. C'est pourquoi le programme de modernisation des douanes « Système douanier automatisé » de la CNUCED a été sélectionné en 2005.



Un douanier afghan utilise le Système douanier automatisé de la CNUCED  
Source : CNUCED

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis un dédouanement plus rapide et une amélioration du recouvrement des recettes douanières. Le programme « Système douanier automatisé », et son logiciel développé et exploité par le personnel de la CNUCED, ont été mis en place progressivement dans les douanes afghanes sur une période de 13 ans. Le système a été lancé en même temps que les réformes visant à faciliter le commerce portées par la CNUCED et mises en œuvre par les ministères des finances et du commerce. L'intégration du contrôle de l'évaluation dans le système a permis de traiter et de contrôler 90 % du volume des échanges commerciaux internationaux de l'Afghanistan (mesuré en valeur monétaire).

Dans la pratique, à la fin 2018, le Système douanier automatisé était utilisé pour plus de 90 % des échanges commerciaux internationaux de l'Afghanistan (d'après la comparaison du volume traité par le système avec le volume total), ce qui a eu des retombées positives pour le pays. Son utilisation a notamment contribué à faire passer les recettes douanières annuelles de 50 millions de dollars en 2005 à près de 1 milliard en 2018. De plus, l'informatisation des opérations douanières a joué un rôle essentiel dans l'application systématique et transparente au niveau national de la réglementation des textes et du régime douanier. Par exemple, le module sur les exemptions, déployé en 2016, couvre toutes les étapes de la procédure afin de lutter contre les faux certificats d'exemption, garantir la transparence et réduire la durée de traitement. En 2017, 65 169 certificats d'exemption ont été traités via le Système douanier automatisé. Grâce à une meilleure gestion, ce chiffre est tombé à 10 168 en 2018. L'automatisation des formalités de douane simplifie les procédures commerciales, facilite les exportations et les importations et accélère leur acheminement, et permet de fournir aux décideurs des informations à jour. Ainsi, à Tor Kham, à la frontière avec le Pakistan, plus de 90 % des camions sont à présent dédouanés en moins d'une heure et demie, contre 18 heures en 2003. Le système a également permis d'intégrer la gestion des risques aux opérations douanières, améliorant grandement les contrôles douaniers et le recouvrement des recettes. Les modules de gestion des risques et de contrôle de l'évaluation ont permis d'augmenter les recettes de 15 millions de dollars de 2016 à 2017.

En dehors de l'Afghanistan, plus de 100 pays en développement travaillent avec la CNUCED afin d'utiliser le Système douanier automatisé et d'automatiser les procédures douanières, ce qui contribue beaucoup à l'amélioration de la gestion douanière, au recouvrement de recettes et au renforcement de la compétitivité des secteurs privés nationaux à l'international. Le logiciel a régulièrement été mis à jour et amélioré au fil des ans. La CNUCED est en train de mettre au point un système de guichet unique douanier pour permettre aux acteurs du commerce international de soumettre en un lieu unique les documents demandés et pour rapprocher les divers acteurs intervenant auprès des douanes au cours des procédures d'importation et d'exportation.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 
- 12.49 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale des pays en développement et de certains pays en transition (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre de pays en développement et pays en transition (22) qui ont renforcé l'efficacité de leur administration douanière (par exemple, en réduisant les délais de dédouanement et en augmentant les recettes douanières) grâce au programme « Système douanier automatisé » de la CNUCED. Cela a permis de raccourcir les délais de dédouanement aux frontières et ainsi de réduire les coûts des échanges et de renforcer la compétitivité des économies qui en ont bénéficié. Cela a également renforcé le recouvrement des recettes douanières dans les pays bénéficiaires, ce qui a facilité la mobilisation de ressources nationales au bénéfice de stratégies nationales de développement.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Stimuler la préparation au numérique dans les pays en développement**

En 2018, en réponse au Maafikiano de Nairobi, la CNUCED a présenté un nouveau programme de travail sur le commerce électronique et l'économie numérique qui visait à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à s'appuyer sur l'économie numérique pour se développer. La dématérialisation de

l'économie mondiale entraîne des changements profonds dans tous les pays. Toutefois, étant donné que le degré de préparation varie considérablement à l'échelle nationale et internationale, la transition numérique peut aggraver les inégalités de revenus.

### *Une réponse adaptée à la situation*

Il s'agissait d'aider les États membres et les partenaires de développement à prendre des décisions et élaborer des stratégies en vue de mettre le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement et ce, en tenant compte des disparités entre les sexes. Pour ce faire, il faut travailler sur trois axes : la recherche et l'analyse, la concertation sur les mesures à prendre et le renforcement des capacités.

La CNUCED aide les États membres à élaborer des stratégies sur une base solide et à parvenir à des consensus en effectuant des recherches et analyses qui peuvent les aider à être mieux informés et à mieux comprendre les possibilités d'action et les pratiques à adopter pour tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique. Son travail de recherche comprend un rapport sur l'économie numérique, qui sera lancé en 2019, ainsi que des documents d'orientation et d'autres publications. Le second axe de travail a trait à la concertation au niveau international sur les mesures à prendre, avec notamment, les récentes activités du Groupe intergouvernemental d'experts en commerce électronique et économie numérique, la Semaine du commerce électronique organisée à Genève par la CNUCED, ainsi que des événements régionaux tels que la Semaine du commerce électronique en Afrique, coorganisée par l'Union africaine et l'Union européenne en décembre 2018 à Nairobi. En 2019, un nouveau groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique sera créé. Le troisième axe concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités. Il s'agit notamment de rendre l'assistance plus transparente et facilement accessible grâce à l'initiative eTrade for All ([etradeforall.org](http://etradeforall.org)) et aux activités de ses 30 organismes partenaires. L'assistance technique fournie par la CNUCED porte sur le commerce électronique et les réformes législatives, l'examen des politiques numériques et les stratégies nationales en matière de commerce électronique, l'étude du commerce électronique et de l'économie numérique, l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique, et la promotion d'un réseau de femmes à la pointe du commerce électronique dans les pays en développement.

En réponse, en 2020, la CNUCED effectuera une douzaine d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique et définira plusieurs stratégies nationales de commerce électronique, venant ainsi en aide à encore plus de pays. Un plus grand nombre de pays seront en demande d'aide pour renforcer le cadre juridique du commerce électronique et développer leur capacité de mesurer et surveiller l'économie numérique. Les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique donneront aux pays les moins avancés des pistes pour tirer parti de la révolution numérique dans les domaines du commerce électronique, des échanges commerciaux et du développement, sur la base de données actuelles. Dans le même temps, l'initiative eTrade for All contribuera à aider plus efficacement les pays en développement à l'échelon mondial.

### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un meilleur état de préparation des États membres à manier le commerce électronique et l'économie numérique et à en tirer parti. Concrètement, si le résultat est atteint, des lois et des réglementations seront adoptées dans ce domaine ; des mesures recommandées par la CNUCED dans le cadre de ses travaux d'assistance technique seront prises ; les statistiques mises à la disposition du public par la CNUCED seront améliorées ; des mesures seront prises par les pays dans le cadre de la mise en œuvre et de l'amélioration de programmes et d'initiatives dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique ; et un plus grand nombre de partenaires de développement et de donateurs intégreront le commerce électronique et l'économie numérique dans leurs stratégies d'aide au développement (voir figure).

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Écarts de préparation à l'échelle nationale et internationale en matière d'utilisation et d'exploitation du commerce électronique et de l'économie numérique	Informations et outils disponibles grâce à des recherches et analyses transversales, la concertation sur les mesures à prendre et la coopération technique, notamment le lancement d'un nouveau réseau de femmes dans le domaine du commerce électronique	Mesures prises par les États Membres, notamment adoption de cadres juridiques et réglementaires et de mesures recommandées par la CNUCED dans le cadre de ses activités d'assistance technique, meilleure disponibilité des statistiques grâce à l'assistance de la CNUCED et meilleure intégration du commerce électronique et de l'économie numérique dans les stratégies d'aide au développement des partenaires de développement et des donateurs

- 12.50 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUCED dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

**5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- 12.51 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.4

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	19	21	25
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	48	50	47	73
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	30	33	32	32
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	415	419	514	419
Publications (nombre de publications)	7	18	27	24
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	12	15	14

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 12.52 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient aux notes d'information et aux rapports établis pour le Conseil du commerce et du développement. Par suite de l'inclusion de deux séances du Conseil portant sur le mandat de la Division de la technologie et de la logistique, la CNUCED a dû rédiger les deux notes d'information y afférentes.
- 12.53 En ce qui concerne les publications, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique avec la publication de 11 évaluations en 2018 en réponse au mandat du Maafikiano de Nairobi de renforcer les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique.
- 12.54 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, l'écart est dû aux synthèses de la CNUCED car les résultats des travaux de recherche ont été mieux diffusés, en réponse aux conclusions et recommandations de l'évaluation approfondie du sous-programme en 2017 et de l'évaluation de la CNUCED effectuée par le Bureau des services de contrôle interne en 2015.

### Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 12.55 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient principalement à l'augmentation du nombre de rapports et de documents d'information qu'il faudra élaborer au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.56 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par une augmentation du nombre de réunions prévues, y compris de réunions préparatoires, au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.57 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est principalement due à la baisse du nombre d'activités prévues dans le domaine des transports, de la logistique commerciale et de la facilitation du commerce par suite des incertitudes quant à la disponibilité de ressources extrabudgétaires pour financer ces activités en 2020.



## Sous-programme 5 Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

### 1. Objectif

- 12.58 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de parvenir à la transformation structurelle et à l'intégration de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 12.59 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### S'appuyer sur la pêche pour diversifier les exportations des pays économiquement et structurellement vulnérables

En 2018, des activités de recherche et de coopération technique ont porté sur les moyens de diversifier les structures d'exportation et de production des pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, en particulier dans le secteur de la pêche. La CNUCED a recensé les difficultés rencontrées par le secteur et a défini des mesures stratégiques et institutionnelles à prendre en conséquence. Elle a déterminé des moyens d'améliorer le traitement industriel des produits alimentaires grâce à des recherches, des ateliers et des cours de formation technique sur le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, dans la perspective du développement du secteur de la pêche. Malgré le potentiel qu'il représente pour l'emploi et le développement dans les pays les moins avancés – la pêche étant l'une des activités dont l'expansion est la plus forte –, le secteur reste informel et dominé par des activités ancestrales traditionnelles. C'est pourquoi de nombreux pays parmi les moins avancés n'ont pas pu pleinement exploiter le potentiel qu'offre la pêche pour la diversification et le développement économiques. Bien que les pays les moins avancés comptent parmi les plus grands producteurs de poisson, ils ne réalisent toujours que 2 % des exportations mondiales. La conformité aux normes internationales des secteurs public et privé reste l'un des plus grands obstacles aux exportations des pays les moins avancés.



Signature du mémorandum d'accord au Viet Nam. Source : CNUCED

*Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont contribué à la transformation structurelle de l'économie des pays les moins avancés. Le contenu des recherches et des ateliers de formation portant sur les moyens de tirer parti du potentiel du secteur de la pêche, rassemblé dans un manuel de formation, constitue la base des activités de coopération technique en Afrique et en Asie axées sur la diversification des exportations de produits de la pêche, le renforcement des capacités de production et les transformations structurelles.

Concrètement, comme le montre la photo ci-dessus, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec des centres de recherche de pointe à Maurice et au Viet Nam en vue de créer deux centres de formation supérieure régionaux qui fourniraient des services de conseil technique de proximité et tiendraient lieu de pôles de formation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture pour les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables. Ces centres ont pour objectif de permettre aux pays les moins avancés de mieux tirer parti du potentiel de la pêche et de l'aquaculture pour le développement durable afin de transformer de manière structurelle leurs économies. Leur création répond au souhait, exprimé par les pays bénéficiaires d'Asie et d'Afrique, de voir se poursuivre dans un cadre plus formel les activités de formation et de collaboration sur les questions liées à la pêche et à l'aquaculture. Les premiers cours de formation, dispensés au niveau régional, consacrés à l'exploitation du potentiel que représente le secteur de la pêche pour le développement socioéconomique des pays les moins avancés se sont tenus en novembre 2018 au centre de formation supérieure pour l'Asie nouvellement créé au Viet Nam. Ils étaient en particulier axés sur les moyens de renforcer les capacités humaines, réglementaires et institutionnelles pour assurer la conformité du secteur aux normes internationales de sécurité sanitaire des aliments.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- 12.60 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la connaissance des politiques visant à promouvoir le développement économique de l'Afrique et l'approfondissement du dialogue sur la question (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre d'États membres qui signalent un renforcement des capacités obtenu grâce aux travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED à l'appui de l'élaboration de leurs politiques. Par exemple, certaines des conclusions et recommandations principales du *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : les migrations au service de la transformation structurelle* ont nourri les discussions socioéconomiques ayant conduit à l'adoption du Pacte mondial sur les migrations.

#### **4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020**

---

##### **Renforcer les capacités productives pour transformer l'économie**

En 2018, la part des pays africains et des pays les moins avancés dans le commerce mondial était inférieure à 3 % alors que ces pays représentaient 30 % de la population mondiale et quelque 57 % de la population vivant en situation d'extrême pauvreté. La CNUCED a entrepris une évaluation comparative et mené des travaux de recherche et d'analyse des politiques afin de déterminer quelles composantes de leurs capacités productives – ressources productives, capacités entrepreneuriales et intégration des activités de production – les différents pays devaient renforcer pour faciliter leur transformation économique.

##### *Une réponse adaptée à la situation*

Comme l'ont mis en évidence les travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par la CNUCED, ces pays pouvaient difficilement, faute de capacités productives suffisantes, exploiter pleinement leur potentiel commercial en vue de diversifier leurs économies, créer des emplois et soutenir leur développement à long terme. Ces travaux ont également montré que les pays ignoraient souvent quelles composantes de leurs capacités productives ils devaient renforcer en priorité pour atteindre leurs objectifs.

En réponse, en 2020, la CNUCED mettra au point une méthode pour établir un indice de capacité productive et calculera cet indice pour les différents pays bénéficiaires, dans le cadre d'une nouvelle approche programmatique

axée sur l'évaluation comparative et le renforcement des capacités productives des pays en développement sans littoral, et visant à diversifier leurs économies et à mieux les intégrer dans le commerce international. Cette nouvelle approche programmatique, qui vise à associer des travaux de recherche et d'analyse avec des activités de formation et des conseils ciblés de politique générale, sera assortie dans un premier temps de cours de formation, d'ateliers et de services consultatifs adaptés aux pays sans littoral, l'idée étant de l'appliquer ensuite à un plus grand nombre de pays. Ces travaux, que le Conseil économique et social encourage la CNUCED à poursuivre dans sa résolution 2017/29, visent à mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de production des pays en développement et à repérer les problèmes en la matière. Le renforcement des capacités productives comporte nécessairement trois aspects d'égale importance, à savoir la constitution de nouvelles capacités, l'utilisation des capacités actuelles et la préservation de celles-ci. Cela comporte des conséquences pratiques pour les pays en développement sans littoral. La création de nouvelles capacités productives, menée de front avec l'utilisation et l'entretien des capacités existantes, doit être soigneusement planifiée. Il convient notamment d'établir un calendrier précis et de tenir compte, dans chaque pays, de la situation initiale et des ressources disponibles. Concrètement, cela signifie que si l'objectif à moyen ou long terme doit être la constitution de nouvelles capacités, il faut dans l'intervalle rechercher les moyens de préserver et d'utiliser les capacités existantes. Pour pleinement utiliser les capacités productives existantes, il faut disposer de suffisamment d'intrants, améliorer les infrastructures, développer les compétences de la main-d'œuvre et coordonner l'application des politiques suivies en matière de commerce et de développement.

*Des résultats concrets*

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir renforcer la capacité d'appliquer des stratégies ciblées visant à transformer en profondeur l'économie des pays en développement sans littoral. Ces derniers, s'ils connaissent le niveau initial de leurs capacités productives et savent à quel niveau il serait optimal de les porter, seront à même d'adopter et d'appliquer des stratégies qui leur permettront de combler leurs lacunes.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres appliqueront l'indice de capacité productive pour les pays en développement sans littoral, calculé par la CNUCED (voir figure).

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats*

2018	2019	2020
Absence d'évaluation comparative des capacités productives	Création d'une méthode de calcul de l'indice de la capacité productive	Application de l'indice de la capacité productive par les pays en développement sans littoral

- 12.61 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CNUCED dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

**5. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- 12.62 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.



Tableau 12.5  
**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	11	6	10
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	10	31
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	22	20	19
Publications (nombre de publications)	4	7	5	9
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	2	4
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 12.63 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par le fait que des ateliers supplémentaires ont dû être organisés au sujet de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'action d'Istanbul, ainsi que sur le thème du commerce et de la pauvreté, en vue de renforcer l'utilisation des résultats des recherches de la CNUCED et de favoriser l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.
- 12.64 En ce qui concerne les publications, l'écart tient principalement aux recherches et analyses supplémentaires menées sur le thème de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et sur celui des règles d'origine, ainsi qu'à la publication d'un document consacré aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés pour réaliser les objectifs de développement durable, conformément au souhait, exprimé par des États membres de la CNUCED, de voir définies des mesures concernant spécifiquement les pays les moins avancés ainsi que des orientations selon lesquelles ces derniers pourraient surmonter les obstacles sur la voie du développement durable et progresser vers la réalisation des cibles afférentes aux objectifs. Les manuels sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent sont une source d'informations techniques à jour, dont l'objet est d'aider les États membres à appréhender l'évolution rapide du commerce international après les décisions ministérielles prises par l'Organisation mondiale du commerce à Bali et à Nairobi

sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés. Ils constituent également un support pour les négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

**Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020**

- 12.65 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient à l'augmentation du nombre de rapports et de documents d'information qu'il faudra élaborer au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence. À noter également l'augmentation du nombre de rapports à soumettre au Conseil économique et social, notamment au sujet des profils de vulnérabilité. En effet, le dernier examen triennal de la liste des pays les moins avancés mené par le Comité des politiques de développement ayant eu lieu en mars 2018, le prochain examen sera conduit début 2021. Le nombre de profils à établir dépend du nombre de pays les moins avancés qui ont été jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement lors du précédent examen.
- 12.66 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par une augmentation du nombre de réunions prévues, y compris de réunions préparatoires, au titre de la quinzième session quadriennale de la Conférence.
- 12.67 S'agissant des publications, la variation est principalement due à quatre futurs rapports portant sur le renforcement des capacités productives et leur mesure, le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique, les enseignements tirés des indications géographiques, ainsi que les questions sectorielles et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral, comme suite à l'évaluation approfondie du sous-programme menée en 2018, qui a conclu à la pertinence des publications.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

12.68 On trouvera dans la figure 12.II et le tableau 12.6 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 12.II  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 12.6

### Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
<b>Ressources financières</b>									
Organes directeurs	199,2	199,2	–	–	–	–	199,2	199,2	–
Direction exécutive et administration	5 305,3	5 144,5	(160,8)	191,2	194,7	3,4	5 496,5	5 339,2	(157,3)
Programme de travail									
Mondialisation, interdépendance et développement	10 946,0	10 808,5	(137,5)	4 840,3	4 927,9	87,1	15 786,3	15 736,4	(49,9)

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Investissement et entreprises	12 200,9	12 063,4	(137,5)	4 134,6	4 209,0	74,3	16 335,5	16 272,4	(63,1)
Commerce international et produits de base	14 233,7	14 096,2	(137,5)	2 795,1	2 845,4	50,3	17 028,8	16 941,6	(87,2)
Technologie et logistique	8 220,6	8 220,6	–	24 868,5	25 316,2	447,7	33 089,1	33 536,8	447,7
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	4 734,2	4 799,1	64,9	1 053,9	1 072,8	18,9	5 788,1	5 871,9	83,8
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>50 335,4</b>	<b>49 987,8</b>	<b>(347,6)</b>	<b>37 692,4</b>	<b>38 371,3</b>	<b>678,9</b>	<b>88 027,8</b>	<b>88 359,1</b>	<b>331,3</b>
Appui au programme	12 433,5	12 320,2	(113,3)	4 144,9	4 219,5	74,6	16 578,4	16 539,7	(38,7)
<b>Total</b>	<b>68 273,4</b>	<b>67 651,7</b>	<b>(621,7)</b>	<b>42 028,5</b>	<b>42 785,1</b>	<b>756,6</b>	<b>110 301,9</b>	<b>110 436,8</b>	<b>134,9</b>
<b>Postes</b>									
Direction exécutive et administration	31	30	(1)	–	–	–	31	30	(1)
Programme de travail									
Mondialisation, interdépendance et développement	63	62	(1)	–	–	–	63	62	(1)
Investissement et entreprises	76	75	(1)	–	–	–	76	75	(1)
Commerce international et produits de base	83	82	(1)	–	–	–	83	82	(1)
Technologie et logistique	49	49	–	2	2	–	51	51	–
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	26	26	–	–	–	–	26	26	–
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>297</b>	<b>294</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>299</b>	<b>296</b>	<b>(3)</b>
Appui au programme	56	55	(1)	13	13	–	69	68	(1)
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>379</b>	<b>(5)</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>–</b>	<b>399</b>	<b>394</b>	<b>(5)</b>

**Budget ordinaire : vue d'ensemble**

12.69 On trouvera dans les tableaux 12.7 à 12.9 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Les propositions comportent des réductions qui s'expliquent, en partie, par une redistribution de la charge de travail à l'intérieur des divisions de la CNUCED. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 12.7

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Organes directeurs	161,5	199,2	–	–	–	–	–	199,2	3,2	202,4
Direction exécutive et administration	5 119,4	5 305,3	–	–	(160,8)	(160,8)	(3,0)	5 144,5	139,0	5 283,5
Programme de travail	52 216,0	50 335,4	72,8	–	(420,4)	(347,6)	(0,7)	49 987,8	1 972,1	51 959,9
Appui au programme	11 172,3	12 433,5	–	–	(113,3)	(113,3)	(0,9)	12 320,2	777,3	13 097,5
<b>Total</b>	<b>68 669,2</b>	<b>68 273,4</b>	<b>72,8</b>	<b>–</b>	<b>(694,5)</b>	<b>(621,7)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>67 651,7</b>	<b>2 891,6</b>	<b>70 543,3</b>
<b>Grandes catégories de dépenses</b>										
Postes	63 866,8	62 411,3	72,8	–	(683,1)	(610,3)	(1,0)	61 801,0	2 803,3	64 604,3
Autres objets de dépense	4 802,4	5 862,1	–	–	(11,4)	(11,4)	(0,2)	5 850,7	88,3	5 939,0
<b>Total</b>	<b>68 669,2</b>	<b>68 273,4</b>	<b>72,8</b>	<b>–</b>	<b>(694,5)</b>	<b>(621,7)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>67 651,7</b>	<b>2 891,6</b>	<b>70 543,3</b>

Tableau 12.8

**Évolution des postes permanents, par catégorie**

	2019 (effectif approuvé)	Changements			2020 (effectif proposé)	Variation
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	1	–	–	–	1	–
D-2	5	–	–	–	5	–
D-1	20	–	–	–	20	–
P-5	49	–	–	1	50	1
P-4	63	–	–	(1)	62	(1)
P-3	73	–	–	(1)	72	(1)
P-2/1	32	–	–	–	32	–
<b>Total partiel</b>	<b>244</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>243</b>	<b>(1)</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
1 <sup>re</sup> classe	10	–	–	–	4	–
Autres classes	126	–	–	(4)	122	(4)
<b>Total partiel</b>	<b>136</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(4)</b>	<b>132</b>	<b>(4)</b>
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(5)</b>	<b>375</b>	<b>(5)</b>

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 12.9  
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
P-5	1	–	–	–	1	–
P-4	2	–	–	–	2	–
P-3	1	–	–	–	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
Autres classes	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>–</b>

### Organes directeurs

12.70 Les montants demandés au titre de cette composante permettraient de couvrir les dépenses afférentes aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux dont la CNUCED doit assurer le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans les tableaux 12.10 et 12.11 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les crédits correspondants à imputer au budget ordinaire.

Tableau 12.10  
Organes directeurs

Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
		Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale	Donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines relevant de sa compétence, bénéficie des conseils techniques et spécialisés de groupes d'étude ou groupes de travail spéciaux qui se réunissent entre les sessions pour examiner certaines questions intéressant la science et la technique au service du développement	43	1 : Vingt-troisième session	139,1	139,1

## Chapitre 12 Commerce et développement

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Résolution 49/130 de l'Assemblée générale	Traite des questions liées à l'investissement et aux technologies et des questions financières connexes, et s'occupe aussi de tout ce qui touche à l'informatique et aux communications dans l'entreprise		16	1 : Douzième session	34,9	34,9
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	Favorise l'expansion du commerce international, principalement en vue d'accélérer le développement économique, et en particulier le commerce entre pays ayant atteint des niveaux de développement différents, entre pays en voie de développement et entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en tenant compte des activités des organisations internationales existantes ; formule des principes et des politiques concernant le commerce international et les problèmes connexes du développement économique ; soumet des propositions pour l'application desdits principes et politiques, et prend toutes autres mesures relevant de sa compétence qui conviennent à cette fin, en tenant compte des différences entre les systèmes économiques et les niveaux de développement ; passe en revue et facilite la coordination des activités d'autres institutions appartenant au système des Nations Unies dans les domaines du commerce international et des problèmes connexes du développement économique et collabore à cet égard avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à l'exécution des tâches de coordination qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies ; le cas échéant, prend des mesures en collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies en vue de la négociation et de l'adoption d'instruments juridiques multilatéraux dans le domaine du commerce, en tenant dûment compte de la suffisance des organes de négociation existants et en évitant tout double emploi de leurs activités ; sert de centre pour l'harmonisation des politiques des gouvernements et des groupements économiques régionaux en matière de commerce et de développement, conformément à l'Article premier de la Charte	195	1 : Quinzième session	25,2	25,2	
<b>Total</b>						<b>199,2</b>	<b>199,2</b>

- 12.71 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 199 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.11.

Tableau 12.11

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	Total (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes	161,5	199,2	–	–	–	–	–	199,2	

**Direction exécutive et administration**

- 12.72 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier des sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint remplace le Secrétaire général en cas de besoin et supervise le fonctionnement du secrétariat s'agissant de la stratégie, des programmes et de la gestion, notamment en encourageant l'intégration stratégique, la cohérence des politiques et la collaboration avec les entités concernées, et en supervisant les communications, l'objectif étant de mieux faire connaître les travaux de la Conférence, d'en promouvoir l'utilisation et de leur donner plus de poids.
- 12.73 Le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint sont assistés dans ces tâches par le personnel du Cabinet du Secrétaire général. Le Bureau de la CNUCED à New York a vocation à améliorer la diffusion d'informations auprès des délégations des États membres présentes à New York et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations régionales et spécialisées, et les autres partenaires concernés. Le Bureau régional pour l'Afrique fournit un appui fonctionnel, une expertise technique et des services consultatifs aux États membres, aux organisations régionales et aux communautés économiques régionales d'Afrique.
- 12.74 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. À cet égard, l'un des résultats notables obtenus en 2018 a été que la CNUCED a acheté des unités de réduction certifiée des émissions de façon à compenser les émissions de carbone générées par les voyages de son personnel et a été déclarée organisation devenue climatiquement neutre par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, en tant qu'organisme non résident coimplanté dans les locaux du Palais des Nations à Genève, la CNUCED est devenue neutre en carbone du point de vue de ses installations grâce aux efforts faits par l'Office des Nations Unies à Genève pour compenser la totalité des émissions de gaz à effet de serre liées aux locaux du Palais des Nations. En 2020, l'Office s'efforcera de réduire son empreinte carbone en continuant d'acheter des unités de réduction certifiée des émissions chaque fois que cela sera possible. La CNUCED continuera de collaborer avec l'Office et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'avec d'autres entités et organismes des Nations Unies climatiquement neutres, en vue de réaliser l'engagement pris dans le



cadre de l'initiative « ONU – Du bleu au vert », à laquelle elle participe activement et qui consiste à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2020.

12.75 On trouvera dans le tableau 12.12 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 12.12  
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	55	100	100

12.76 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 5 144 500 dollars et fait apparaître une diminution de 160 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 12.III et 12.IV et dans le tableau 12.13.

Figure 12.III  
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

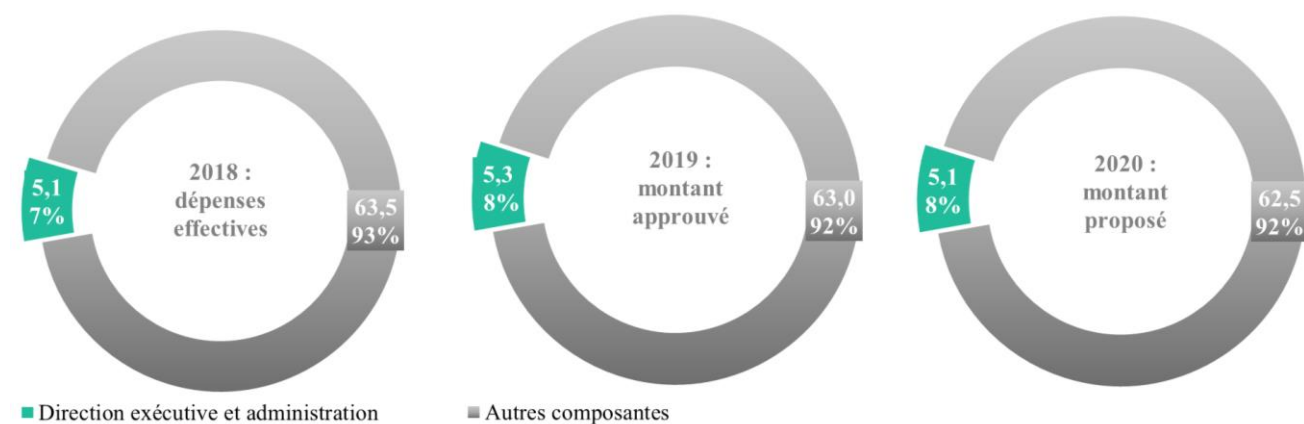


Tableau 12.13  
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	4 998,5	5 180,8	–	–	(160,8)	(160,8)	(3,1)	5 020,0	
Autres objets de dépense	120,9	124,5	–	–	–	–	–	124,5	
<b>Total</b>	<b>5 119,4</b>	<b>5 305,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(160,8)</b>	<b>(160,8)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>5 144,5</b>	

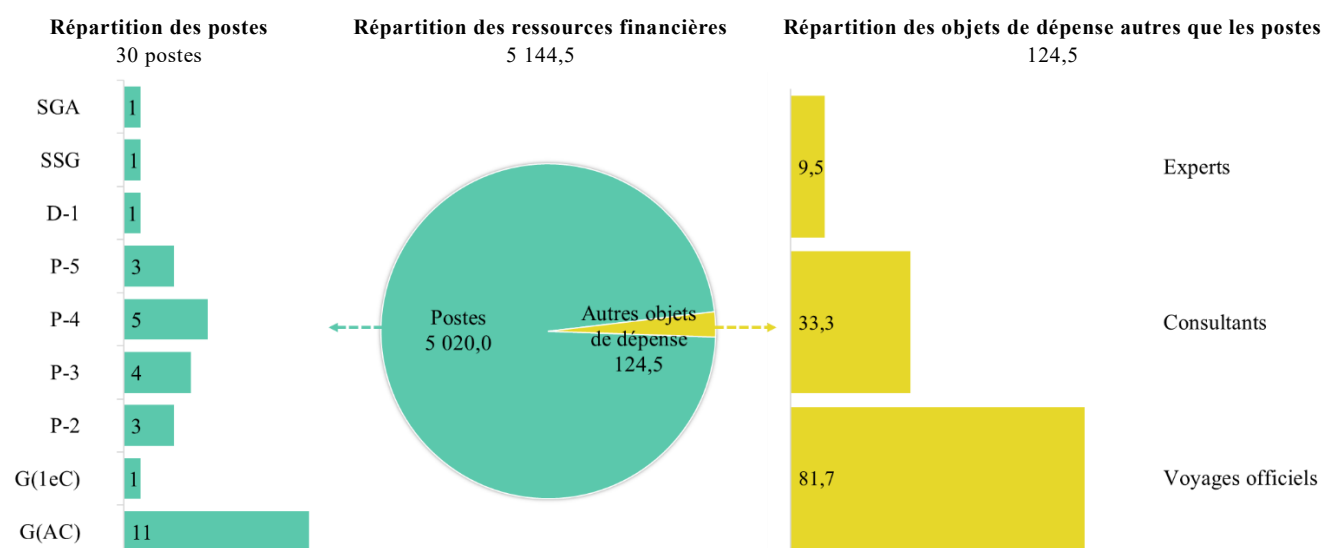
**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	(1)	(1)	(5,3)	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>30</b>

Figure 12.IV

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations* : G(1<sup>e</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

12.77 La variation de 160 800 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** La diminution de 160 800 dollars s'explique par la suppression proposée d'un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) dans la Section de la communication, de l'information et des relations publiques, due à une redistribution de la charge de travail prévue pour 2020.

12.78 La composante Direction exécutive et administration sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 194 700 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources permettront de financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 3 400 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

## Programme de travail

12.79 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 49 987 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 347 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 12.V et 12.VI et dans le tableau 12.14.

Figure 12.V

### Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

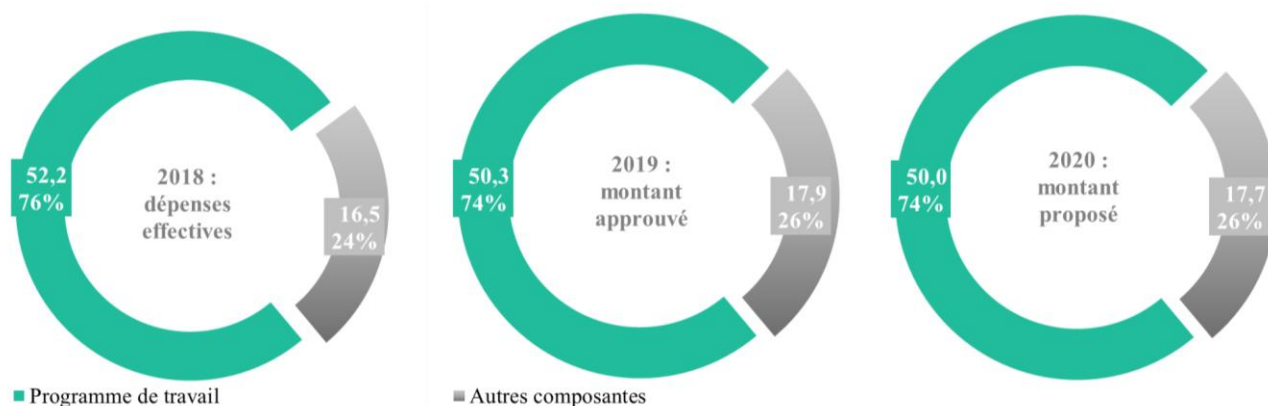


Tableau 12.14

### Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

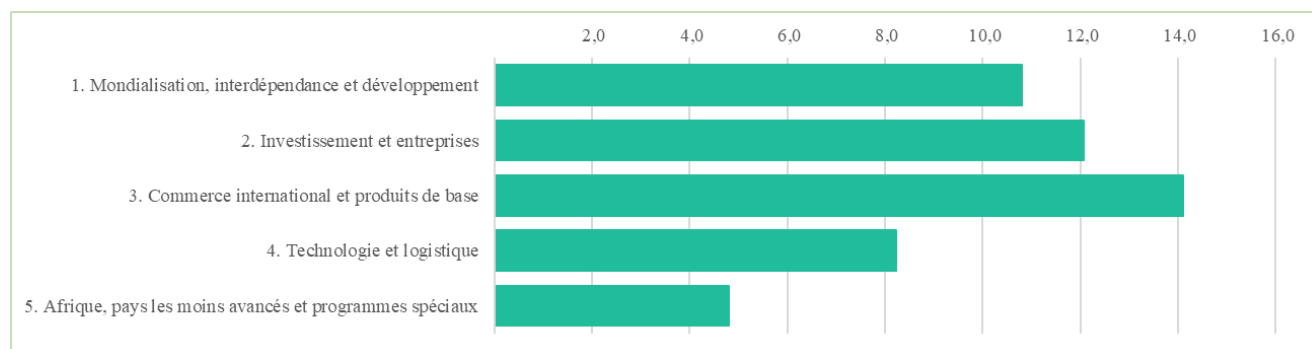
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par sous-programme</b>									
1. Mondialisation, interdépendance et développement	11 697,1	10 946,0	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,3)	10 808,5	
2. Investissement et entreprises	13 112,3	12 200,9	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,1)	12 063,4	
3. Commerce international et produits de base	14 090,4	14 233,7	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,0)	14 096,2	
4. Technologie et logistique	8 631,7	8 220,6	–	–	–	–	–	8 220,6	
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	4 684,5	4 734,2	72,8	–	(7,9)	64,9	1,4	4 799,1	
<b>Total</b>	<b>52 216,0</b>	<b>50 335,4</b>	<b>72,8</b>	<b>–</b>	<b>(420,4)</b>	<b>(347,6)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>49 987,8</b>	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	50 131,2	49 044,8	72,8	–	(420,4)	(347,6)	(0,7)	48 697,2	
Autres objets de dépense	2 084,8	1 290,6	–	–	–	–	–	1 290,6	
<b>Total</b>	<b>52 216,0</b>	<b>50 335,4</b>	<b>72,8</b>	<b>–</b>	<b>(420,4)</b>	<b>(347,6)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>49 987,8</b>	

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Postes, par sous-programme</b>								
1. Mondialisation, interdépendance et développement		63	–	–	(1)	–	–	62
2. Investissement et entreprises		76	–	–	(1)	–	–	75
3. Commerce international et produits de base		83	–	–	(1)	–	–	82
4. Technologie et logistique		49	–	–	–	–	–	49
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux		26	–	–	–	–	–	26
<b>Total</b>		<b>297</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>294</b>

Figure 12.VI  
**Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 1  
Mondialisation, interdépendance et développement**

12.80 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 10 808 500 dollars et fait apparaître une diminution de 137 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.15 et la figure 12.VII.

Tableau 12.15

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

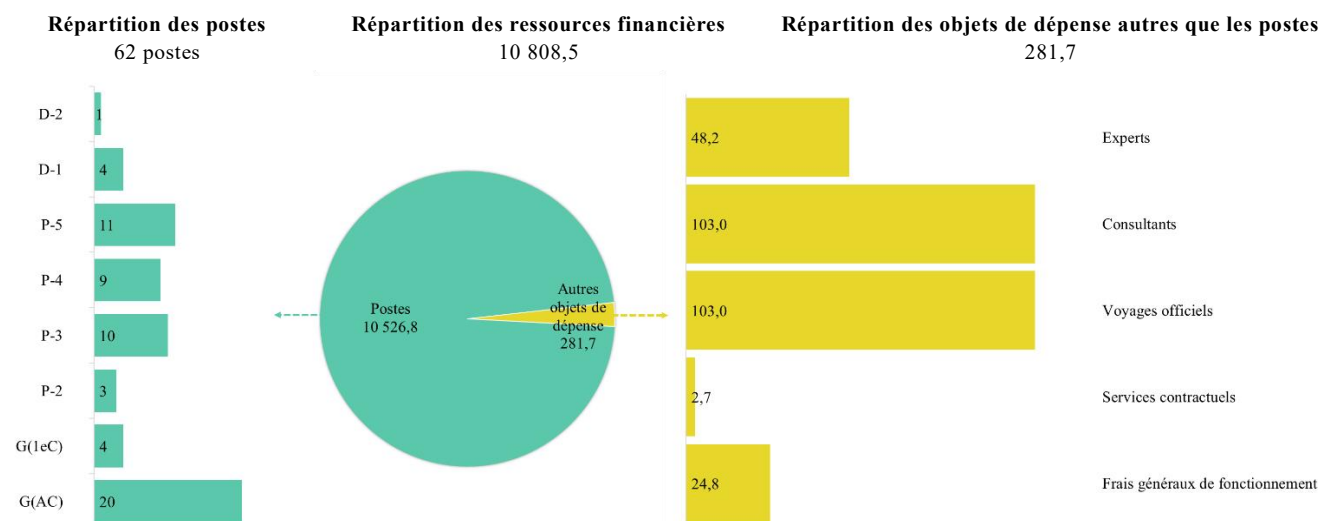
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	10 488,5	10 664,3	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,3)	10 526,8
Autres objets de dépense	1 208,6	281,7	–	–	–	–	–	281,7
<b>Total</b>	<b>11 697,1</b>	<b>10 946,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>10 808,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		38	–	–	–	–	–	38
Agents des services généraux et des catégories apparentées		25	–	–	(1)	(1)	(4,0)	24
<b>Total</b>		<b>63</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>62</b>

Figure 12.VII

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1<sup>e</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

12.81 La variation de 137 500 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** La diminution de 137 500 dollars est liée à la proposition de supprimer un poste d'assistant(e) statistique [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement ; en effet, il est prévu de répartir les tâches différemment en 2020.

12.82 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 927 900 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources permettront de financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 87 100 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

## **Sous-programme 2** **Investissement et entreprises**

12.83 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 12 063 400 dollars et fait apparaître une diminution de 137 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.16 et la figure 12.VIII.

Tableau 12.16

### **Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

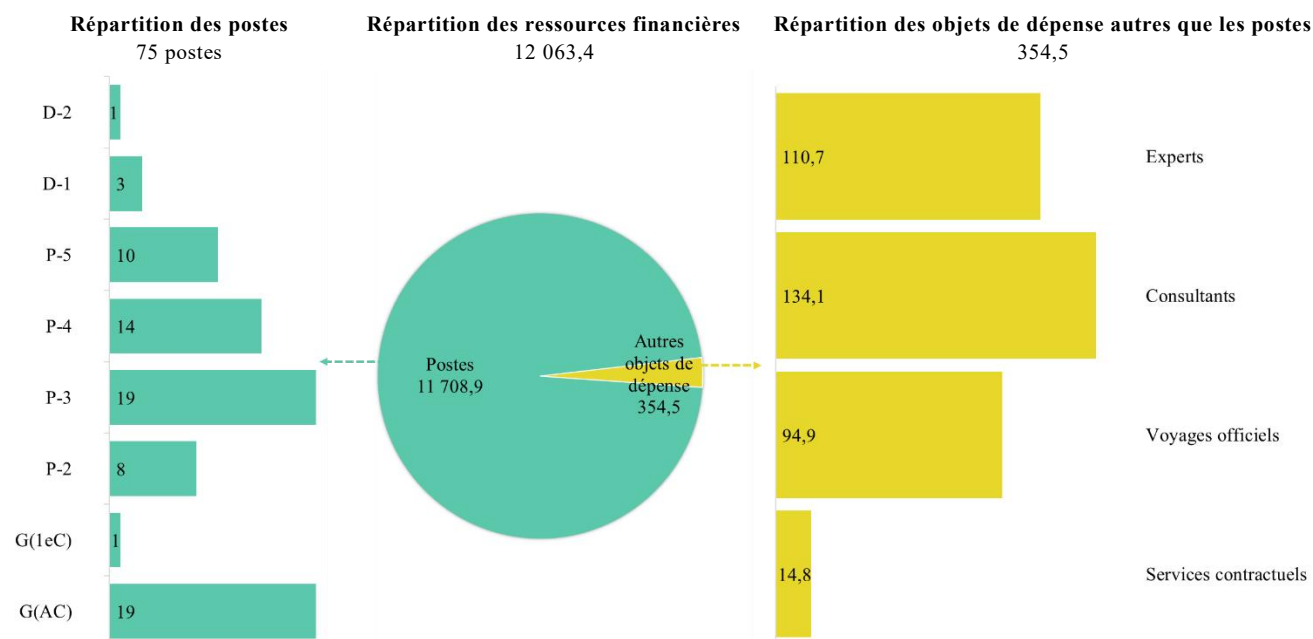
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	12 816,4	11 846,4	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,2)	11 708,9	
Autres objets de dépense	295,9	354,5	–	–	–	–	–	354,5	
<b>Total</b>	<b>13 112,3</b>	<b>12 200,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>12 063,4</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	55	–	–	–	–	–	–	55	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	–	–	(1)	(1)	(4,8)	20		
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>75</b>		

Figure 12.VIII

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviations :* G(1<sup>e</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

12.84 La variation de 137 500 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** La diminution de 137 500 dollars est liée à la proposition de supprimer un poste d'assistant(e) chargé(e) de la conception graphique [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division de l'investissement et des entreprises ; en effet, il est prévu de répartir les tâches différemment en 2020.

12.85 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 209 000 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources permettront de financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 74 300 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

**Sous-programme 3  
Commerce international et produits de base**

12.86 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 14 096 200 dollars et fait apparaître une diminution de 137 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.17 et la figure 12.IX.

Tableau 12.17

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

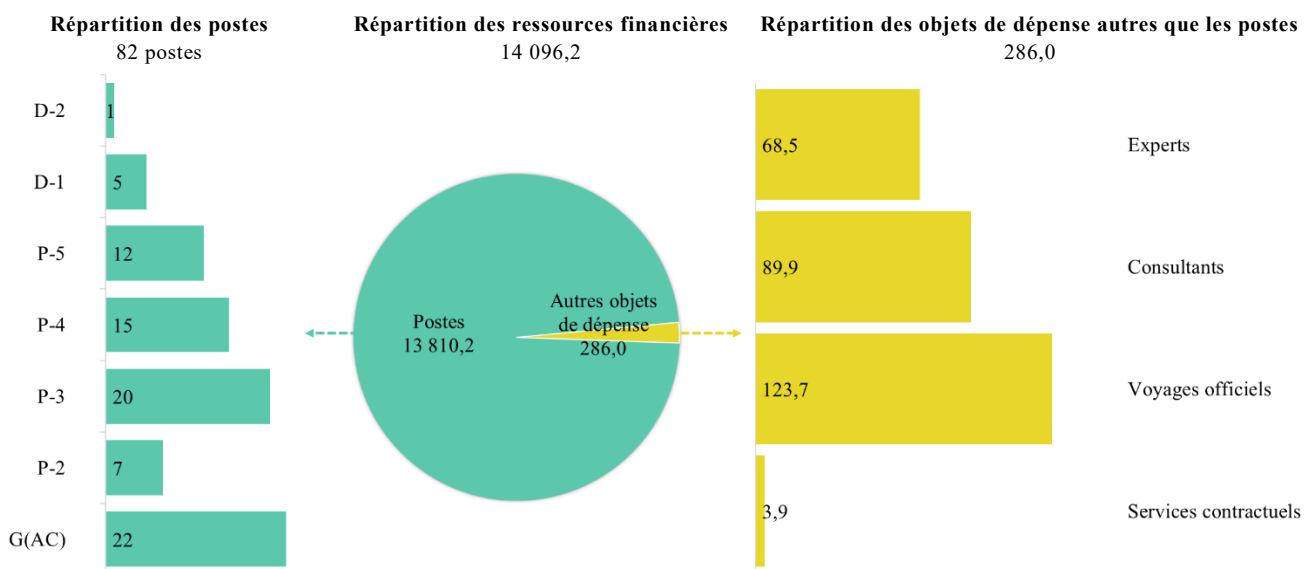
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	13 915,4	13 947,7	–	–	(137,5)	(137,5)	(1,0)	13 810,2
Autres objets de dépense	175,0	286,0	–	–	–	–	–	286,0
<b>Total</b>	<b>14 090,4</b>	<b>14 233,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>14 096,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		23	–	–	(1)	(1)	(4,3)	22
<b>Total</b>		<b>83</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>82</b>

Figure 12.IX

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

12.87 La variation de 137 500 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** La diminution de 137 500 dollars est liée à la proposition de supprimer un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division du commerce international et des produits de base ; en effet, il est prévu de répartir les tâches différemment en 2020.



- 12.88 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 845 400 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources permettront de financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 50 300 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

#### Sous-programme 4 Technologie et logistique

- 12.89 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 220 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.18 et la figure 12.X.

Tableau 12.18

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

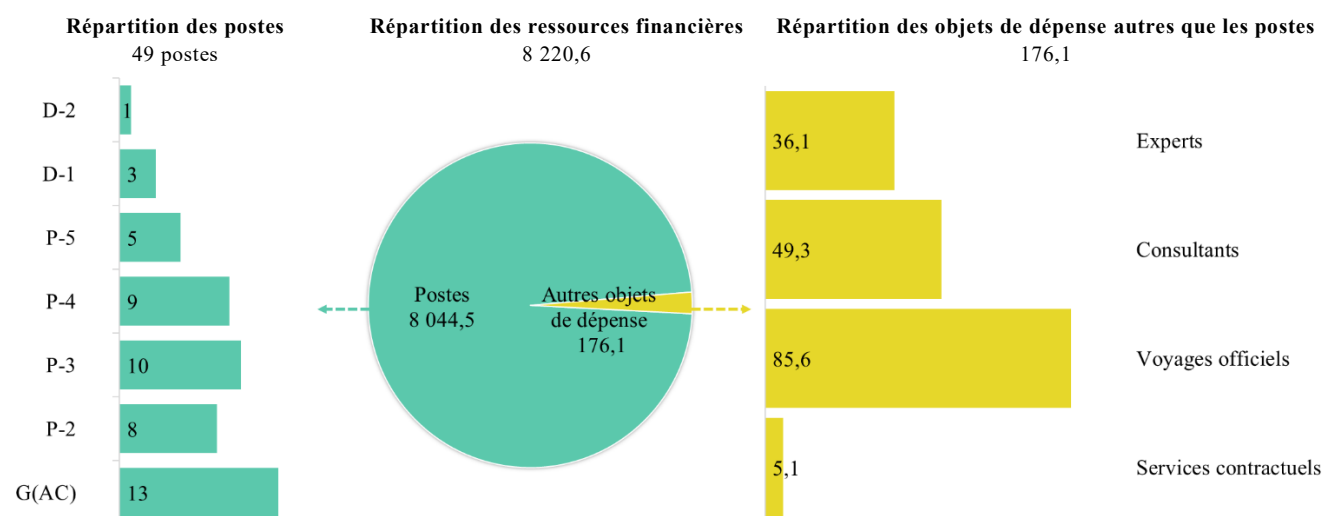
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	8 468,9	8 044,5	–	–	–	–	–	8 044,5
Autres objets de dépense	162,8	176,1	–	–	–	–	–	176,1
<b>Total</b>	<b>8 631,7</b>	<b>8 220,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 220,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		36	–	–	–	–	–	36
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>

Figure 12.X

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

12.90 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 25 316 200 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources serviront à régler les dépenses afférentes à deux postes et à financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 447 700 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

**Sous-programme 5  
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

12.91 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 799 100 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 64 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 12.19 et la figure 12.XI.

Tableau 12.19

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

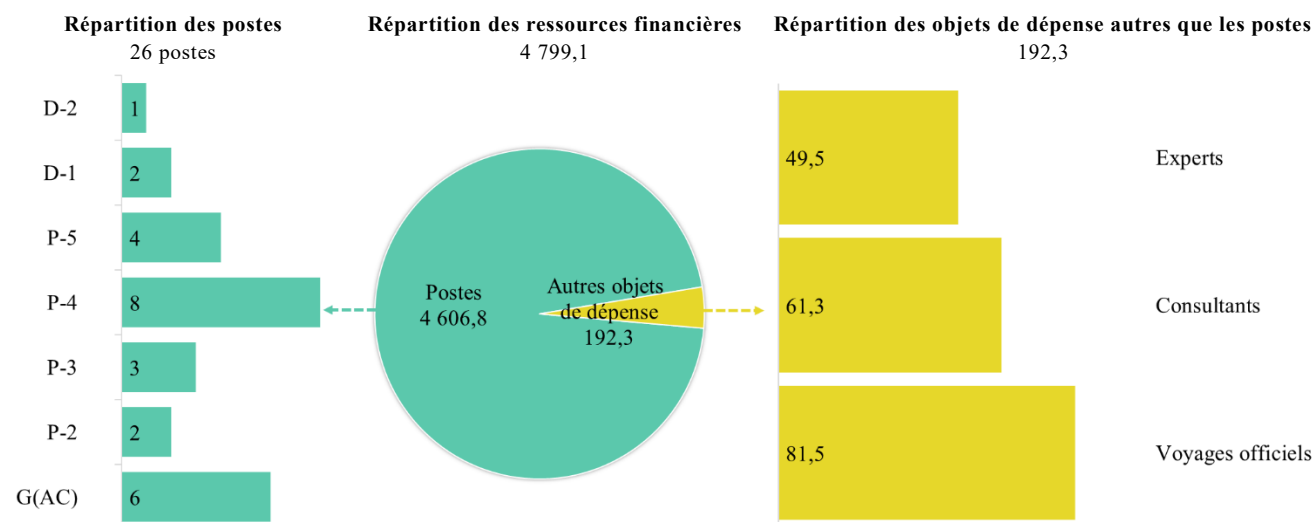
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	4 441,9	4 541,9	72,8	–	(7,9)	64,9	1,4	4 606,8
Autres objets de dépense	242,5	192,3	–	–	–	–	–	192,3
<b>Total</b>	<b>4 684,5</b>	<b>4 734,2</b>	<b>72,8</b>	<b>–</b>	<b>(7,9)</b>	<b>64,9</b>	<b>1,4</b>	<b>4 799,1</b>

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	1	1	5,3	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	(1)	(1)	(14,3)	6
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26</b>

Figure 12.XI

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

12.92 La variation de 64 900 dollars s’explique comme suit :

- Ajustements techniques.** L’augmentation de 72 800 dollars au titre des postes est liée aux ajustements à faire pour tenir compte de l’ensemble des coûts afférents aux postes créés pendant l’exercice biennal 2018-2019.
- Autres changements.** La diminution nette de 7 900 dollars est liée à la proposition de céder un poste d’assistant(e) aux systèmes d’information [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la composante Appui au programme et de récupérer un poste de spécialiste des affaires économiques [adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (P-2)] de cette même composante. Ces transferts sont motivés par la nécessité de renforcer les moyens de recherche et d’analyse du sous-programme, conformément aux conclusions d’une évaluation approfondie menée en 2017.

12.93 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 1 072 800 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources permettront de financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L’augmentation de 18 900 dollars s’explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

## Appui au programme

- 12.94 Des services d'appui au programme sont fournis aux organes directeurs, à la composante Direction exécutive et administration et aux sous-programmes chargés des activités de fond pour les aider à exécuter les produits prévus. Ces services sont assurés par trois entités, à savoir le Service de la gestion des ressources, le Service d'appui intergouvernemental et la Section de la coopération technique.
- 12.95 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 12 320 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 113 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 12.XII à 12.XIV et le tableau 12.20.

Figure 12.XII

### Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

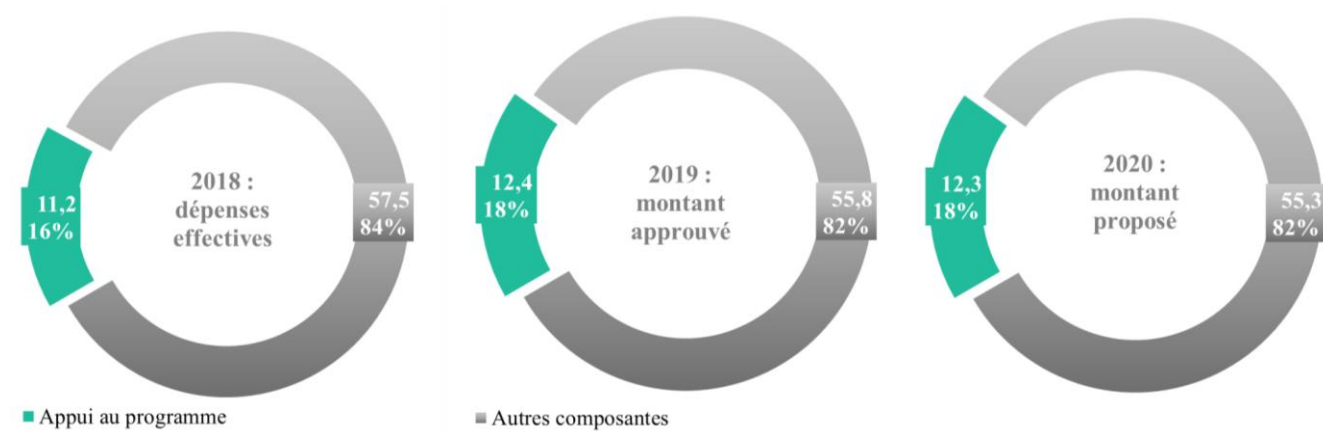


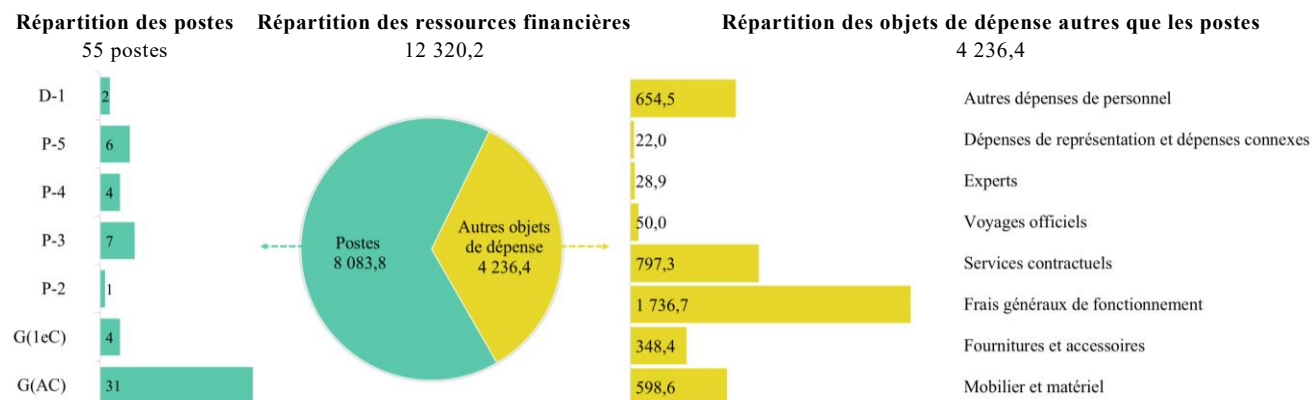
Tableau 12.20

### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

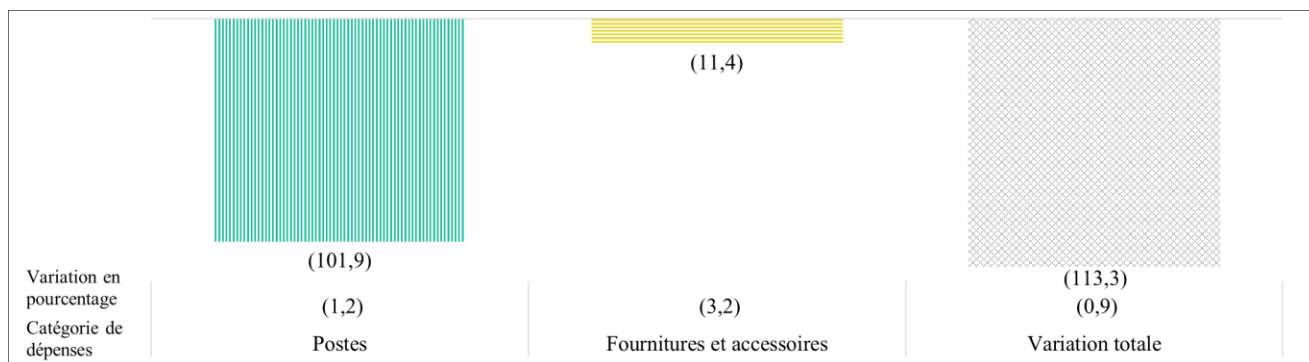
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	8 737,1	8 185,7	–	–	(101,9)	(101,9)	(1,2)	8 083,8	
Autres objets de dépense	2 435,2	4 247,8	–	–	(11,4)	(11,4)	(0,3)	4 236,4	
<b>Total</b>	<b>11 172,3</b>	<b>12 433,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(113,3)</b>	<b>(113,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>12 320,2</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	(1)	(1)	(4,8)	20	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	35	
<b>Total</b>		<b>56</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>55</b>	

Figure 12.XIII  
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**  
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1<sup>re</sup>C) : agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 12.XIV  
**Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)



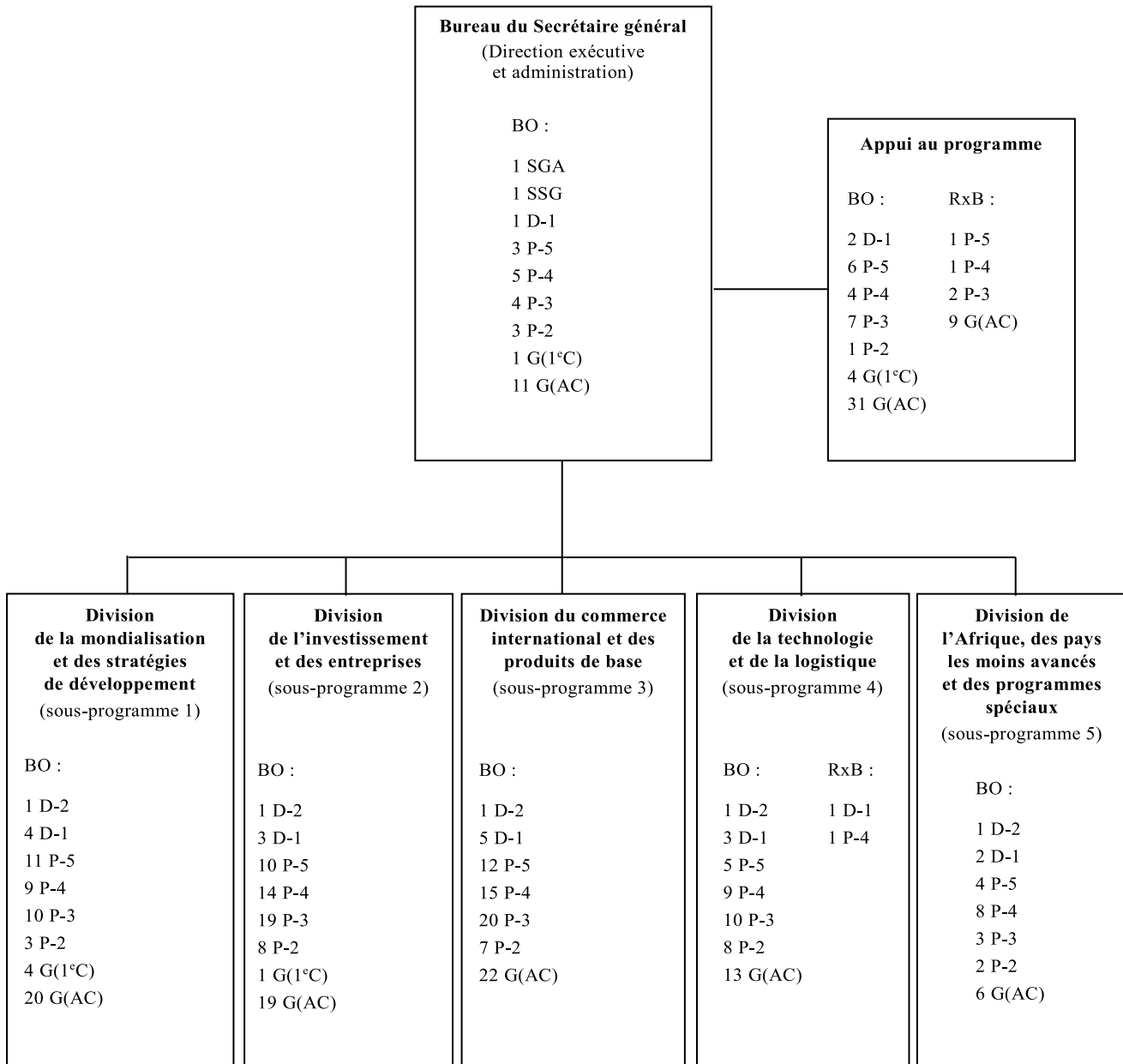
12.96 La variation de 113 300 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** La diminution nette de 113 300 dollars tient principalement à la diminution de 101 900 dollars au titre des postes causée par : a) la cession d'un poste de spécialiste des affaires économiques [adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (P-2)] au sous-programme 5 et le gain d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information du sous-programme 5, dont le ou la titulaire aidera la Section de l'appui informatique à faire face à la multiplication des tâches de maintenance à l'appui des activités de fond ; b) le reclassement d'un poste de fonctionnaire des services de conférence (P-4) en poste de chef de la Section des services de conférence (P-5) à la suite de l'audit du Service d'appui intergouvernemental effectué par le Bureau des services de contrôle interne, qui a permis de mettre en évidence la demande et la complexité croissantes des services que le ou la titulaire de ce poste fournissait, donc la nécessité d'un reclassement ; c) la suppression d'un poste d'assistant(e) d'édition [agent(e) des services généraux (Autres classes)] étant donné qu'il est prévu de répartir les tâches différemment en 2020.

12.97 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 219 500 dollars (voir tableau 12.6). Ces ressources serviront à régler les dépenses afférentes à 13 postes et à financer diverses activités de coopération technique (notamment des services consultatifs techniques, des stages de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels). L'augmentation de 74 600 dollars s'explique principalement par une hausse du montant des contributions annoncées.

**Annexe I**

**Projet d'organigramme et de répartition des postes pour 2020**



*Abréviations* : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1)	P-3	<b>Suppression</b> d'un poste de fonctionnaire de l'information	En raison de la nouvelle répartition des tâches prévue pour 2020.
Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement	(1)	G(AC)	<b>Suppression</b> d'un poste d'assistant(e) statistique	En raison de la nouvelle répartition des tâches prévue pour 2020.
Sous-programme 2 Investissement et entreprises	(1)	G(AC)	<b>Suppression</b> d'un poste d'assistant(e) (conception graphique)	En raison de la nouvelle répartition des tâches prévue pour 2020.
Sous-programme 3 Commerce international et produits de base	(1)	G(AC)	<b>Suppression</b> d'un poste d'assistant(e) de secrétariat	En raison de la nouvelle répartition des tâches prévue pour 2020.
Appui au programme	(1)	G(AC)	<b>Suppression</b> d'un poste d'assistant(e) d'édition	En raison de la nouvelle répartition des tâches prévue pour 2020.
Appui au programme	(1) 1	P-4 P-5	<b>Reclassement</b> d'un poste de fonctionnaire des services de conférence (P-4) en poste de chef de la Section des services de conférence (P-5)	À l'issue de l'évaluation du Service d'appui intergouvernemental par le Bureau des services de contrôle interne, il est apparu nécessaire de reclasser ce poste au vu de la demande et de la complexité croissantes des services que fournissait son ou sa titulaire.
Sous-programme 5 Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	1	P-2	<b>Transfert</b> d'un poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) de la composante Appui au programme	Afin de renforcer les moyens de recherche et d'analyse du sous-programme, conformément aux conclusions d'une évaluation approfondie menée en 2017.
	(1)	G(AC)	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information à la composante Appui au programme	

**Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

---

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Appui au programme	1	G(AC)	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information du sous-programme 5	Afin d'aider la Section de l'appui informatique à faire face à la multiplication des tâches de maintenance à l'appui des activités de fond.
	(1)	P-2	<b>Transfert</b> d'un poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) au sous-programme 5	

---

*Abréviation* : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

---